



Grand-Duché de Luxembourg
Ministère d'État

Bulletin de documentation

SOMMAIRE

Le projet de budget de l'Etat pour 1985, présenté par
Monsieur Jacques Santer, Ministre des Finances et
Monsieur Jean-Claude Juncker, Ministre délégué au
Budget

Introduction	1
Les lignes de conduite de la politique budgétaire . .	6
Les accents de la politique gouvernementale	8
Conclusion	11

L'assemblée annuelle du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale à Washington —
Discours de Monsieur Jacques Santer, Président du
Gouvernement.

12

La 39e session de l'assemblée générale des Nations
Unies — Discours de Monsieur Jacques Poos, Vice-
Président du Gouvernement, Ministre des Affaires
étrangères.

13

L'inauguration de la 45e Foire Internationale de
Luxembourg — Discours de Monsieur Johny Lahure,
secrétaire d'Etat à l'Economie

18

La visite officielle du Président du Parlement Euro-
péen à Luxembourg.

24

Le quarantième anniversaire de la Libération du
Grand-Duché.

26

Interpol à Luxembourg

28

Le quarantième anniversaire de la Convention dou-
nière Benelux.

30

6/1984

Service Information et Presse
Luxembourg — 10, boulevard Roosevelt

Le projet de budget de l'Etat pour 1985, présenté par Monsieur Jacques Santer, Ministre des Finances et Monsieur Jean-Claude Juncker, Ministre délégué au Budget, le 2 octobre 1984 à la Chambre des Députés.

Nous reproduisons ci-après le texte d'une déclaration de Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, Ministre des Finances, à l'occasion du dépôt du projet de loi concernant les recettes et les dépenses de l'Etat pour l'exercice 1985 :

Introduction

A l'occasion de la traditionnelle conférence de presse qui suit l'adoption du projet de budget par le Gouvernement en conseil, je qualifiai le projet de budget pour 1985 de document de transition et de consolidation. C'est à partir de l'explication de ces deux qualificatifs que je voudrais vous introduire la loi des finances pour l'exercice à venir.

Le projet de budget pour 1985 constitue d'abord un élément de transition.

Il représente un intermédiaire, un passage entre les propositions budgétaires formulées par les ministres de la coalition précédente et une première application du programme adopté par le présent Gouvernement. Rien qu'en comparant la date de la déclaration gouvernementale à celle de la mise au point définitive du projet sous avis – le 23 juillet et le 10 août – il serait ambitieux de vouloir prétendre que le projet de budget pour 1985 reflète d'ores et déjà de façon intégrale la totalité des accents arrêtés dans le programme gouvernemental.

Au-delà de la simple reconnaissance de ce fait objectif, le terme de transition exprime néanmoins aussi l'amorce d'un changement progressif vers les accents nouveaux du programme gouvernemental. Ce mouvement sera soutenu du fait que le projet de budget renferme une provision globale pour amendements de 500 millions de francs, c'est-à-dire d'un montant exceptionnellement élevé permettant la mise en oeuvre de toute une série d'actions primordiales dès le début de la nouvelle législature.

Dans le cadre de ses amendements, le Gouvernement proposera d'utiliser cette marge de manoeuvre afin de promouvoir des mesures nouvelles relevant de l'action tant économique que sociale. Je ne citerai dans ce contexte que les objectifs de diversification économique et de relance de l'activité dans le bâtiment, une place de choix revenant à cet égard à la politique du logement social.

Ensuite, le projet de budget pour 1985 forme un instrument de consolidation, à plusieurs points de vue :

- consolidation du développement économique ;
- consolidation de l'acquis social et
- consolidation de la situation en matière de finances publiques.

En ce qui concerne précisément l'équilibre du projet de budget pour 1985, il se distingue favorablement de celui du budget définitif pour 1984 :

- la part des dépenses extraordinaires couverte par l'excédent de recettes du budget ordinaire passe de 71% en 1984 à plus de 89% en 1985 ;
- abstraction faite de tout emprunt, budgétaire et extra-budgétaire, le projet de budget pour 1985 a pu être arrêté avec un excédent de recettes de 2,3 milliards, alors que, dans la même hypothèse, le budget voté pour 1984 présente un excédent de dépenses de près de 2,2 milliards de francs.

Ces conditions d'équilibre extrêmement satisfaisantes permettront à l'Etat de poursuivre le mouvement de reconstitution de ses réserves. Compte tenu de cet élargissement de la marge de manoeuvre, on se demande évidemment pourquoi le Gouvernement a néanmoins prévu l'émission d'un emprunt d'un milliard et reconduit les mesures fiscales introduites par la loi du 1er juillet 1983.

Quant au recours de l'Etat au marché des capitaux, il ne saurait être suspendu complètement pendant une période plus ou moins longue, car il répond entre autres au besoin de certains investisseurs institutionnels, notamment des régimes de pension contributifs et des compagnies d'assurances privées qui sont tenus à placer une partie de leurs disponibilités en titres de la dette publique.

Le recours réduit de l'Etat à l'emprunt ou, si vous préférez, cette renonciation à collecter une partie de l'épargne privée, permettra aux entreprises, qui sont engagées à présent dans un difficile processus de restructuration, de mobiliser dans les meilleures conditions les capitaux nécessaires. Cette évolution a encore l'avantage de ménager une certaine marge de manoeuvre à laquelle le Gouvernement pourra au besoin avoir recours – simultanément avec la partie disponible de la réserve budgétaire – pour couvrir, le cas échéant, d'autres besoins de financement.

Je songe en l'occurrence au problème de la participation additionnelle de l'Etat en faveur de la restructuration financière de l'ARBED. Etant donné que le Gouvernement a tenu à confier l'examen de ce dossier épineux à la Tripartite sidérurgique et qu'un groupe de travail est actuellement occupé à élaborer des propositions de solution, le présent projet de

budget ne saurait évidemment englober une quelconque aide à ce sujet.

Conformément à son programme et à condition que son action puisse trouver l'appui des partenaires sociaux directement concernés et qu'elle soit accompagnée de mesures réelles et efficaces des entreprises sidérurgiques, le Gouvernement proposera à la Chambre, dans les meilleurs délais et d'ici la fin de l'année, des mesures visant à prolonger les efforts consentis par la collectivité nationale depuis le 1er juillet 1983.

C'est précisément en vue d'assurer la transparence de l'intervention publique en matière d'aides à la sidérurgie que le Gouvernement a tenu à adopter, tout comme l'année passée, une double présentation du projet de budget: une version conjoncturelle et une version structurelle. Ce n'est qu'en isolant les opérations budgétaires découlant directement ou indirectement de l'effort exceptionnel demandé à la collectivité nationale pour assurer la restructuration de ce pilier de notre économie que la sidérurgie continue à constituer ce que l'on peut effectivement

contrôler si, sur une période pluriannuelle, il n'y a pas eu d'effet de déplacement.

On entend par là que, profitant de l'accoutumance à une pression fiscale accrue afin de parer à des dépenses exceptionnelles, dues notamment à la restructuration industrielle, les hommes politiques peuvent être tentés de répondre aux demandes latentes des citoyens en substituant les dépenses qui leur donnent satisfaction aux dépenses exceptionnelles qui n'ont plus lieu d'être. Les chiffres prouvent que, même dans l'hypothèse irréaliste où des dépenses supplémentaires ne seraient pas requises, les opérations exceptionnelles pour la période de 1983 à 1985 se solderaient par un excédent de dépenses de plus de 1,2 milliard de francs. Rien que de ce fait, le respect de l'esprit du législateur justifie pleinement la reconduction des mesures fiscales exceptionnelles en 1985, voire même au-delà de cet horizon.

Permettez-moi de me limiter à ces quelques observations liminaires, dont l'objectif principal était de resituer le projet de budget pour 1985 dans son contexte politique et économique plus global.

Les traits essentiels du projet de budget

Avant de vous développer les lignes de conduite qui ont présidé à l'élaboration du projet et les accents de l'action gouvernementale, je tiens à vous présenter les données chiffrées commentées qui caractérisent le projet sous avis et à vous décrire la situation financière globale dans laquelle il s'insère.

D'emblée et une fois pour toutes, je voudrais vous rappeler que, pour les raisons évoquées précédemment, le projet de budget ne comporte aucune aide

au profit de la restructuration financière de la sidérurgie et que de ce fait les chiffres du projet de budget sont de nature à subir des modifications notables d'ici le vote du budget ou d'ici la fin de l'année.

L'examen chiffré du projet de budget

Par rapport au compte provisoire de l'exercice 1983 et au budget voté pour 1984, le projet de budget pour 1985 se présente comme suit:

	Compte provisoire 1983	Budget voté 1984	Projet de budget 1985	Variations	
				en millions	en %
Budget ordinaire					
Recettes	67 803,9	65 282,1	72 629,1	+7 347,0	+11,25
Dépenses	54 968,1	58 369,8	62 810,2	+4 440,4	+ 7,61
Excédents	+12 835,8	+6 912,3	+9 818,9	+2 906,6	---
Budget extraordinaire					
Recettes	4 117,5	3 182,2	1 135,8	-2 046,4	-64,31
Dépenses	19 062,0	9 286,6	7 630,4	-1 656,2	-17,83
Excédents	-14 944,5	-6 104,4	-6 494,6	- 390,2	---
Budget total					
Recettes	71 921,4	68 464,3	73 764,9	+5 300,6	+ 7,74
Dépenses	74 030,1	67 656,4	70 440,6	+2 784,2	+ 4,12
Excédents	- 2 108,7	+ 807,9	+ 3 324,3	+2 516,4	---

Notes: Les montants sont indiqués en millions de francs.

Les pourcentages représentent les taux de variation du projet pour 1985 en comparaison du budget voté pour 1984; les taux de variation des recettes, extraordinaires et totales, sont calculés compte tenu des emprunts de 3 000 millions prévus pour 1984 et de 1 000 millions prévus pour 1985.

Ainsi qu'il ressort de ces chiffres, le projet de budget pour 1985 présente un solde positif de 3,3 milliards de francs. Or, tant les chiffres du compte provisoire de 1983 que ceux du budget voté de 1984 et des propositions budgétaires pour 1985 comportent un certain nombre d'éléments exceptionnels qui découlent quasi exclusivement des dispositions prévues par la loi du 1er juillet 1983 concernant des mesures de nature à favoriser la restructuration et la modernisation de la sidérurgie ainsi que le maintien de la compétitivité générale de l'économie.

Faut-il rappeler que les aides allouées sur cette base ont été liquidées en grande partie à charge du budget de 1983, alors que les recettes additionnelles destinées à financer ces mêmes dépenses n'attein-

dront leur plein rendement que vers le début de l'année 1986? Le décalage dans le temps entre dépenses et moyens de financement a nécessité un préfinancement de l'excédent de dépenses temporaire au moyen de ressources de la trésorerie de l'Etat. Les mesures fiscales exceptionnelles doivent donc être prorogées jusqu'à la reconstitution complète des réserves ainsi entamées.

Afin de pouvoir considérer le solde positif de 3,3 milliards dans cette optique d'équilibre à moyen terme des recettes et des dépenses découlant de la loi du 1er juillet 1983, il faut isoler ces éléments qualifiés d'exceptionnels. L'incidence de ces éléments, exprimés en millions de francs, se présente comme suit:

	compte provisoire 1983	budget voté 1984	projet de budget 1985
recettes ordinaires	+1 365	+2 815	+4 504
dépenses ordinaires	+ 512	+1 367	+1 387
recettes extraordinaires	+1 022	+1 022	+ 85
dépenses extraordinaires	+7 097	+1 562	+ 126
recettes totales	+2 387	+3 837	+4 589
dépenses totales	+7 609	+2 929	+1 513
SOLDE GLOBAL	-5 222	+ 908	+3 076

Il ressort de cette évolution pluriannuelle qu'à la fin de l'exercice 1985, les recettes fiscales resteront encore inférieures de (5 222 - 3 984 =) 1 238 millions de francs aux dépenses qu'elles visent à couvrir. On ne saurait donc parler d'effet de déplacement à l'heure actuelle.

Compte tenu de ces quelques considérations complémentaires, qui sont indispensables à une appréciation correcte et transparente des tendances fondamentales en matière de gestion des finances publiques, le projet de budget structurel se présente comme suit:

	Compte provisoire 1983	Budget voté 1984	Projet de budget 1985	Variations	
				en millions	en %
Budget ordinaire					
Recettes	66 438,9	62 467,1	68 125,1	+5 658,0	+ 9,06
Dépenses	54 456,1	57 002,8	61 422,7	+4 419,9	+ 7,75
Excédents	+11 982,8	+5 464,3	+6 702,4	+1 238,1	---
Budget extraordinaire					
Recettes	3 095,5	2 160,0	1 050,0	-1 110,0	-51,39
Dépenses	11 965,0	7 724,3	7 504,6	- 219,7	- 2,84
Excédents	- 8 869,5	-5 564,3	-6 454,6	- 890,3	---
Budget total					
Recettes	69 534,4	64 627,1	69 175,1	+4 548,0	+ 7,04
Dépenses	66 421,1	64 727,1	68 927,3	+4 200,2	+ 6,49
Excédents	- 3 113,3	- 100,0	+ 247,8	+ 347,8	---

Le développement des principaux éléments budgétaires

Avec un montant de 68,9 milliards, les crédits proposés pour 1985 progressent au total de quelque 4,2 milliards, ou de 6,5%, par rapport à ceux prévus au budget voté de l'année en cours, étant entendu qu'il s'agit en l'occurrence des chiffres corrigés du budget structurel qui sont les seuls à pouvoir servir de base de comparaison valable.

Quant au sous-ensemble des dépenses ordinaires, il subit une augmentation de plus de 7,7%, c'est-à-dire une progression se situant au-dessus de la norme d'augmentation des dépenses, norme qui a été fixée à 6,5%.

Dans ce contexte, je tiens à rappeler qu'il faut éviter l'approche erronée employée par d'aucuns et qui se résume aux deux équations simplistes ci-après : dépenses ordinaires = frais de fonctionnement ; dépenses extraordinaires = crédits d'investissement. En réalité, le budget ordinaire constitue un ensemble hétérogène composé de différentes catégories économiques de dépenses et toute interprétation des chiffres devra nécessairement tenir compte de cet état des choses.

Sur la base d'un regroupement économique sommaire, cette diversité des dépenses ordinaires devient apparente. Tout comme l'année passée, près de la moitié des dépenses ordinaires ont pour objet une intervention directe ou indirecte dans le déroulement de la vie économique et sociale, tandis que les dépenses de consommation de l'Etat ne représentent que 38% du total, soit 33% pour les dépenses de personnel et 5% pour les achats de biens non durables et de services.

Quant à ces deux dernières catégories de dépenses qui constituent donc les dépenses de consommation proprement dites, elles progressent respectivement de 6,1 et de 5,8% et leur progression reste donc inférieure à la norme. Ces chiffres reflètent les mesures de réduction du train de vie particulièrement sensibles que l'Etat continue à s'imposer à lui-même ainsi qu'aux organismes publics dans le financement desquels il intervient.

Les dépenses extraordinaires enregistrent un recul de 2,8% ou de 220 millions de francs. S'il est vrai que la mise en service opérationnelle de la piste prolongée de l'aéroport et l'allègement du budget des transports qui en découle (- 325 millions), suffisent à eux-seuls pour expliquer cette réduction effective en termes nominaux, il n'en reste pas moins que ces aides directes et indirectes effectuées par l'Etat en vue d'améliorer les conditions de développement du pays revêtent une importance telle qu'il faudra y revenir plus en détail au moment surtout de l'examen des opérations des fonds spéciaux.

Du côté des recettes ordinaires, la croissance entre budget voté pour 1984 et projet de budget pour 1985 s'élève à plus de 9% dans le budget structurel, c'est-à-dire après correction des éléments exceptionnels. Si on ne faisait pas abstraction de ces derniers, ce

taux d'accroissement augmenterait encore de quelque 2,2 points supplémentaires.

Comment interpréter cette croissance autonome des recettes ordinaires qui dépasse assez largement la croissance économique prévisible ? Le regroupement économique nous renseigne que quatre grandes catégories d'impôts se trouvent essentiellement à l'origine de cette évolution, à savoir :

- l'impôt retenu sur les traitements et salaires + 16%
- notre part dans les recettes communes UEBL + 29%
- les droits d'enregistrement + 17%
- la taxe sur la valeur ajoutée + 10%

Les prévisions de recettes ont été fondées sur les données économiques et financières connues au moment de l'établissement du projet de budget ; partant elles tiennent compte des développements conjoncturels pendant l'année en cours ainsi que des perspectives économiques pour l'année à venir. Abstraction faite de quelques éléments extraordinaires - tels que par exemple la nouvelle clé pour les recettes communes de l'UEBL, ces accroissements assez substantiels en termes réels sont donc l'expression d'un environnement économique international qui est à l'origine d'une évolution conjoncturelle plus favorable pour l'année en cours ainsi que de prévisions assez encourageantes pour l'année à venir. Je reviendrai sur ces projections économiques au moment de l'appréciation de la norme budgétaire.

Je rappellerai enfin que la régression des recettes extraordinaires s'explique par le fait que l'émission d'emprunts a été limitée à un milliard de francs pour 1985, soit une diminution de 2 ou de 1 milliard(s) selon que l'on se réfère au budget respectivement conjoncturel ou structurel.

L'équilibre global du projet de budget et la consolidation de la situation financière de l'Etat

L'équilibre global du projet de budget pour 1985 est nettement plus favorable que celui du budget voté de 1984. Cette situation assez confortable se retrouve d'ailleurs au niveau du projet de budget tant dans sa version conjoncturelle que dans sa version structurelle. Ainsi, en l'absence de tout emprunt inscrit au budget, les soldes respectifs se lisent comme suit :

- dans la version conjoncturelle, excédent de recettes de 2,3 milliards en 1985 et excédent de dépenses de 2,2 milliards en 1984 ;
- dans la version structurelle, excédent de dépenses de 750 millions en 1985 et de 2,1 milliards en 1984.

En ce qui concerne le taux de couverture des dépenses extraordinaires par l'excédent du budget ordinaire, il passe de 71% en 1984 à 89% en 1985 dans le cas du budget structurel, seule base de comparaison valable. Notons simplement que si l'on ne tenait pas compte des éléments exceptionnels, l'excédent du budget ordinaire dépasserait même de plus d'un quart le montant des dépenses extraordinaires.

Les besoins de financement structurels seront ou ont été couverts par des recours à l'emprunt de 1 milliard en 1985 et de 2 milliards en 1984. Si l'on se basait sur les données conjoncturelles et en insérant les emprunts contractés en vue de l'alimentation du fonds des routes, le redressement de la situation deviendrait encore plus apparent, le montant total de l'émission d'emprunts tombant de 3,750 milliards de francs en 1984 à 1 milliard en 1985.

En passant de cette appréciation statique à une évolution dynamique, force est de constater que cette limitation du recours à l'emprunt est à l'origine d'une stagnation de la dette consolidée nette. Ainsi donc, et après que le montant net de la dette à long terme ait augmenté de plus de 61% entre fin 1981 et fin 1984, du fait notamment des dépenses exceptionnelles en faveur de la sidérurgie, le Gouvernement a réussi à briser cette tendance et à réduire l'endettement de l'Etat exprimé en pourcentage du Produit National Brut. Aussi, et tout en ayant conscience des problèmes de méthodologie statistique, on peut affirmer que la dette de l'Etat est inférieure à 10% du PNB et que notre pays occupe donc une place particulièrement privilégiée dans le contexte international.

Cette statistique en matière d'endettement public a par ailleurs subi une amélioration notable du fait que l'instauration d'une nouvelle base financière de l'assurance-pension par la loi du 23 mai 1984 a nécessité une redéfinition globale des modalités de contribution des pouvoirs publics. Pour ce qui est des certificats de la dette publique, c'est-à-dire de la dette à terme non défini, élément le plus dynamique au cours des dernières années, il y a lieu de relever que les dispositions de la loi précitée prévoient en fait le remplacement de l'actuelle garantie de l'Etat, qui joue au niveau des réserves, par une nouvelle garantie qui consiste dans le fait qu'à l'avenir le budget de l'Etat supportera un tiers du coût global des régimes de pension contributifs, exception faite de quelques-unes de ses composantes.

En conclusion, on peut donc retenir qu'en application de la loi précitée, les certificats de la dette émis au titre de la garantie de l'Etat sur la base de la loi unique du 13 mai 1966 seront intégralement restitués à l'Etat aux fins d'annulation. Quant au coût supplémentaire à supporter par le prochain budget de l'Etat du fait de la mise en vigueur de la loi du 23 mai 1984 portant réforme du système de financement des régimes de pension contributifs, il s'établit à quelque 220 millions de francs.

Outre la dette de l'Etat, les autres aspects importants de la situation financière subissent une évolution favorable. La réserve budgétaire en constitue la démonstration évidente.

S'élevant à quelque 4 milliards fin 1982, cette réserve devait subir une diminution notable, mais moindre qu'attendue, au courant de 1983. Le compte

provisoire de l'exercice en question a en effet pu être clôturé avec un excédent de dépenses de 2,1 milliards, soit une amélioration de plus de 3,6 milliards par rapport au budget définitif correspondant. Etant donné que dès l'année passée, le Ministre des finances avait tenu à reconstituer de façon progressive les réserves, la réserve budgétaire, sur base de l'hypothèse du budget voté pour 1984, devrait s'élever à près de 3 milliards de francs fin 1984. Etant donné que le projet de budget pour 1985 dégage un excédent de recettes de plus de 3,3 milliards de francs, la réserve budgétaire pourrait avoir atteint à la clôture de l'exercice 1985 un niveau comparable en termes nominaux au montant record atteint fin 1979.

Quant aux avoirs des fonds d'investissements publics, qui s'élevaient encore à quelque 5,6 milliards fin 1979, ils risquent d'être résorbés presque intégralement à la fin de l'exercice 1985 – restant de 200 millions – et ce en dépit d'une alimentation extra-budgétaire de 1,1 milliard provenant d'emprunts émis en 1983 et en 1984 au profit du Fonds des routes. Cette résorption progressive en période de récession de ces réserves de haute conjoncture est en tout point conforme au raisonnement économique régissant le fonctionnement de ces fonds non soumis au principe de l'annualité budgétaire. Par ailleurs, elle documente l'effort substantiel et continu accompli par l'Etat en vue d'améliorer l'infrastructure du pays et de jeter ainsi la base requise à une modernisation et à une diversification de notre économie.

Notons, finalement, que la reconstitution de la réserve budgétaire permettra d'accorder des dotations supplémentaires aux fonds d'investissements en cas de besoin et que donc le soutien de cet élément essentiel de la demande intérieure restera garanti. Ceci d'autant plus que les excédents budgétaires prévisibles au titre de l'exercice en cours seront prioritairement affectés sous forme de dotations exceptionnelles au bénéfice des fonds d'investissements publics.

En guise de conclusion, on se doit donc de constater que le projet de budget pour 1985 amorce une consolidation de la situation financière de l'Etat, situation qui jadis déjà pouvait être qualifiée de fondamentalement saine. Cette consolidation se justifie à la lumière des incertitudes qui planent encore sur certains secteurs-clés de notre économie, secteurs à l'assainissement desquels la collectivité nationale devra participer, car le bien-être général en dépendra.

L'appréciation de ces traits essentiels du projet de budget pour 1985 prouve que le Gouvernement s'est d'ores et déjà lancé dans la mise en oeuvre des principes de gestion des finances publiques qui se trouvent être ancrés dans son programme. Le deuxième chapitre que je vais aborder dès à présent aura précisément pour objet d'esquisser les lignes de conduite essentielles de cette politique budgétaire.

Les lignes de conduite de la politique budgétaire

Les réflexions que je vous livrerai par la suite s'articuleront autour des trois points forts que sont:

- les orientations communautaires de politique budgétaire;
- les principes de politique budgétaire; et
- les réformes à entreprendre.

Les orientations communautaires de politique budgétaire

En date du 9 juillet 1984, le Conseil ECO/FIN, à l'occasion du deuxième examen trimestriel de la situation économique dans la Communauté Européenne, a arrêté, sur proposition de la Commission, les orientations quantitatives pour les budgets publics de l'année prochaine. En guise de conclusion à sa communication relative à la politique budgétaire des Etats membres en 1985, la Commission a soumis au Conseil les recommandations ci-après:

"1. La situation économique (actuelle) de la Communauté paraît à maints égards (...) en nette amélioration par rapport à 1983 et les prévisions économiques (...) laissent penser qu'il en sera de même en 1985. Toutefois l'évolution récente et les perspectives pour les dix-huit prochains mois, en ce qui concerne le chômage, demeurent très préoccupantes.

2. Le redressement conjoncturel ne s'est cependant guère reflété dans l'évolution des soldes budgétaires. Certes, les déficits (...) ont diminué en termes relatifs par rapport au PIB, mais les recettes fiscales tardent à s'accélérer et la croissance des dépenses n'a pu être contenue qu'au prix de mesures parfois sévères. La charge des intérêts de la dette publique et les dépenses de transferts aux ménages ont encore augmenté sensiblement.

3. Dans ses grandes lignes, l'orientation générale préconisée pour la politique budgétaire de 1984 reste valable: réduction des déficits publics par rapport au PIB, sous réserve d'une flexibilité appropriée en fonction de l'évolution conjoncturelle, maîtrise de la dépense, poursuite des efforts en vue de restructurer les dépenses publiques en faveur des dépenses les plus productives. Par ailleurs, une politique fiscale visant à stimuler les investissements de développement créateurs d'emploi et allégeant autant que possible les coûts salariaux, constitue également un élément essentiel pour parvenir à une croissance plus soutenue et permettant une augmentation des effectifs employés.

4. La gestion budgétaire devrait être particulièrement stricte dans les pays où la dette publique augmente à un rythme rapide et où les progrès vers l'équilibre interne et externe sont encore en retrait par rapport au reste de la Communauté. Les pays où l'assainissement budgétaire est le plus avancé seraient le mieux à même d'aménager le niveau et la structure de leurs recettes et dépenses pour relever et

améliorer la croissance du potentiel de production et permettre une expansion de la demande propre à accroître le taux d'utilisation des capacités.

5. Une programmation financière à moyen terme étendue à l'ensemble des Etats membres est indispensable à la coordination des politiques économiques et à la définition d'options de politique budgétaire à court terme: elle fournirait un cadre adéquat à des actions concertées en cas de menace d'interruption de la croissance économique de la Communauté."

En ce qui concerne plus précisément le Luxembourg, la Commission a commenté comme suit ses orientations budgétaires:

"1. Suite notamment à une évolution plus favorable dans le secteur de la sidérurgie, une légère croissance économique pourrait être enregistrée en 1984 (0,3%). Grâce à l'amélioration de la consommation privée et à la persistance d'une sensible demande extérieure de produits sidérurgiques, celle-ci pourrait s'accélérer en 1985 pour atteindre 1,6%. Les tendances inflationnistes pourraient s'affaiblir (1984: 7,7%; 1985: 6%), mais restent néanmoins relativement vives.

2. La gestion très stricte des finances de l'Etat et la hausse des recettes due à l'effet en année pleine des majorations d'impôts décidées en 1983 pour le financement du plan de restructuration de la sidérurgie devraient ramener, en 1984, le solde net à financer du budget à proximité de l'équilibre et ce malgré quelques dépassements de dépenses résultant du chômage.

3. Bien que la plupart des dépenses de restructuration de la sidérurgie grèvent les budgets de 1983 et 1984 et que celui de 1985 jouisse donc apparemment d'une marge de manoeuvre assez importante par rapport au passé, il conviendra de maintenir la rigueur dans la gestion des dépenses afin de stabiliser la pression fiscale et parafiscale, qui s'est fortement accrue au cours des dernières années. Selon les orientations budgétaires proposées par la Commission, le volume des dépenses devrait atteindre un montant de 71 milliards de francs, soit une augmentation de 2,2% par rapport au résultat probable de 1984. Les recettes devraient augmenter de 5,7% et se chiffrer à 74 milliards de francs. Un solde positif de 3 milliards pourrait ainsi être enregistré."

Tel qu'il vous est soumis, le projet de budget pour 1985 satisfait donc à tous les points de vue aux recommandations de Bruxelles.

Les principes de politique budgétaire

Dans sa déclaration du 23 juillet 1984 devant la Chambre des députés, le Gouvernement a introduit dans les termes ci-après la politique qu'il entend poursuivre en matière de gestion des finances publiques:

“Il est impératif de repenser la politique budgétaire, et plus particulièrement de maîtriser l'accroissement des dépenses publiques. De toute façon, les dépenses budgétaires ne devraient pas évoluer plus vite que le produit intérieur brut considéré dans une optique du moyen terme.”

Je reviendrai par la suite aux mesures proposées en vue d'assurer l'indispensable maîtrise des dépenses publiques. Pour l'instant je voudrais me pencher de plus près sur les possibilités de croissance à moyen terme de notre économie, cette évolution devant nous guider dans la fixation du volume budgétaire.

Je voudrais également préciser qu'il ne s'agit pas en l'occurrence d'une norme budgétaire au sens strict du terme, étant donné que pour la mise au point des propositions budgétaires la seule donnée fournie était l'évolution probable de l'échelle mobile des salaires, près de 2/3 des dépenses ordinaires étant liées directement ou indirectement à l'évolution de cet agrégat. Il s'agit plutôt d'une orientation que le Gouvernement s'est fixé pour l'évolution du total des dépenses de l'Etat au moment de la discussion au niveau politique.

Cette orientation se compose de deux éléments, à savoir

- les possibilités de croissance à moyen terme du PIB en termes réels;
- la hausse probable de l'échelle mobile des salaires entre 1984 et 1985.

1. Concernant le premier élément, à savoir l'évolution économique en termes réels, le Gouvernement a retenu un taux de 2%. Comment ce taux peut-il se justifier, à la lumière surtout des prévisions moins optimistes établies par les organismes internationaux, et notamment de la prévision précitée de 1,6% avancée par la Commission de Bruxelles? Quitte à approfondir cet aspect par la suite des débats, je m'efforcerai de vous faire connaître les réflexions qui ont poussé le Gouvernement à avancer ce taux de 2%.

- Les estimations qui se basent sur la méthode de calcul SEC ne tiennent pas compte de la particularité de la structure de l'économie luxembourgeoise, et notamment de l'envergure et de la nature des activités de la place financière. Par ailleurs, elles ne reflètent que de façon très imparfaite l'impact des nouvelles industries, surtout de celles qui ont commencé leurs activités en 1983. Bien que non encore chiffrées, les prévisions du STATEC présentent des divergences assez substantielles que ce soit pour les exercices écoulés et en cours ou pour l'année à venir.

- Afin de compléter ces prévisions à court terme, le Gouvernement s'est également référé aux possibilités de développement de notre potentiel économique au cours de la décennie 1980-1990 que le STATEC a évaluées dans le cadre de la révision du programme directeur de l'aménagement du territoire. Dans les hypothèses moyenne et forte, ces

prévisions élargissent des variations moyennes du PIB respectivement de 1,2 et de 2,3%.

- Au cours des années écoulées, le Gouvernement précédent a maintenu son hypothèse de croissance zéro, malgré une évolution plus favorable du PNB ou du PIB calculé selon la méthode du STATEC et il s'était engagé à n'abandonner cette hypothèse qu'en cas de signes de relance manifestes. Or, les chiffres pour 1983 sont à réviser à la hausse, une progression en volume paraissant plus plausible. Pour 1984, le STATEC s'attend à un taux de croissance nettement positif. Il prévoit pour 1985 la poursuite d'une certaine croissance de l'économie luxembourgeoise. Beaucoup dépend de l'évolution des marchés à l'exportation. Le degré de précision de ces prévisions laisse cependant à désirer, en raison notamment de l'absence de chiffres sur la production des branches les plus importantes.

- Si donc cette prévision semble justifiée à la lumière de l'évolution réelle, il ne faut pas se cacher que cette croissance revête également un aspect volontariste, le Gouvernement s'étant fixé comme objectif fondamental et prioritaire la restructuration et la modernisation des structures économiques et l'adaptation de l'appareil de production national aux exigences d'une concurrence internationale sans pitié. Il intensifiera les actions publiques à cet effet, une partie importante de la provision globale pour amendements étant par exemple réservée au financement de mesures nouvelles à prendre en vue de la relance de l'activité dans le secteur de la construction. Je reviendrai sur ce point par la suite.

2. En ce qui concerne la hausse probable de la moyenne des cotes d'application de l'échelle mobile des salaires, l'hypothèse retenue est celle d'une progression de quelque 4,4%. A noter que la réalisation de cette hypothèse se traduirait par l'allocation de deux tranches indiciaires en 1985, étant entendu que le Gouvernement vous proposera d'introduire, à partir du 1er janvier 1985, un nouveau système d'adaptations régulières des revenus à l'évolution du coût de la vie.

L'évolution probable de l'inflation qui est sous-jacente à cette prévision est celle d'une hausse de l'indice des prix à la consommation (moyenne annuelle) de quelque 7,1% entre 1983 et 1984 et de quelque 6% entre 1984 et 1985.

Sur la base de ces deux facteurs, on aboutit à une orientation quantitative s'élevant à quelque 6,5%. A noter que cette orientation, que le Gouvernement a donc réussi à respecter dans le budget structurel, se compare favorablement aux normes que les Gouvernements successifs s'étaient imposées au cours de la période de 1970 à 1984. Je me permets de vous rappeler que la moyenne annuelle des normes budgétaires était de

- 9% pour la période 70-74
- 12,4% pour la période entre 75 et 79
- 7,4% pour la période 80 à 84

Dans le passé, elle était donc à chaque coup supérieure à l'orientation retenue et respectée dans le cadre de l'établissement du projet de budget pour 1985.

Les réformes à entreprendre

Au-delà des principes que je viens d'énoncer, le Gouvernement s'est engagé, dès sa déclaration du 23 juillet 1984, à mettre en oeuvre une gestion budgétaire rigoureuse au moyen notamment

- d'une plus grande sélectivité dans le budget des dépenses;
- d'une programmation pluriannuelle des dépenses publiques;
- d'un renforcement du contrôle de l'Inspection générale des finances sur l'exécution budgétaire.

Le thème préféré de la Commission de Bruxelles depuis plusieurs années est celui de la restructuration des dépenses publiques en faveur des dépenses les plus productives. Pourquoi convient-il d'attacher une telle importance à la structure du budget ?

Dans l'interprétation budgétaire, on ne parle trop souvent que d'indicateurs globaux, tels que le rapport entre dépenses publiques et PNB, et trop peu de multiplicateurs propres à chaque type de dépense et d'impôt. Or, c'est précisément le total des effets de chaque dépense et de chaque recette qui constitue l'impact du budget sur l'économie, appelé encore levier budgétaire. Ainsi donc la moindre modification dans la composition des dépenses et/ou des impôts aura donc pour conséquence de modifier les effets du budget, d'une période sur l'autre, et ceci à volume global constant.

La crise de l'Etat-providence ne découle pas tant d'une remise en cause du système de protection sociale, mais elle naît plutôt d'un conflit entre dépenses effectuées en période de crise au profit d'entreprises, d'une part, et dépenses traditionnelles au profit des ménages, d'autre part. Dans une situation où les ressources financières sont limitées, il y a concurrence croissante entre dépenses d'accumu-

lation et dépenses de légitimation. Comment remédier à cet état des choses ?

Il faut accroître la sélectivité du budget

- en matière de dépenses d'investissements par l'introduction de l'analyse coûts-avantages, ainsi que par la programmation et la coordination des différents programmes d'investissements entre tous les agents du secteur public;
- en matière de dépenses de personnel par l'introduction des techniques modernes de gestion;
- en matière de transferts par l'adaptation des interventions à l'évolution des besoins et de la demande de services publics ainsi que par la délimitation des systèmes d'aides aux groupes-cibles de la population auxquels ils étaient destinés au départ.

Conformément à la déclaration gouvernementale, la réalisation de ces objectifs sera recherchée à travers l'application des orientations ci-après :

1. Des travaux de programmation financière seront entrepris. Ils devront s'insérer dans le cadre général tracé, dans une optique à plus long terme, par le programme directeur de l'aménagement général du territoire, et notamment par ses chapitres concernant l'économie et les investissements.

2. Le contrôle exercé par l'Inspection générale des finances sur l'exécution budgétaire sera renforcé. A cette fin, il est prévu de doter l'IGF des moyens nécessaires pour lui permettre de vérifier en détail l'ensemble des dépenses effectuées directement ou indirectement à charge du budget de l'Etat.

3. Le Gouvernement instituera un comité interministériel des finances publiques. En conformité avec les orientations du programme gouvernemental, ce comité, conçu comme un cadre de réflexion politique permanent, aura pour mission de réexaminer, dans le sens d'une plus grande efficacité et d'une meilleure coordination interdépartementale, l'ensemble des crédits budgétaires et leur fondement législatif. Sur la base des propositions de ce comité interministériel, le Gouvernement arrêtera les économies budgétaires et proposera, le cas échéant, les modifications législatives requises.

Les accents de la politique gouvernementale

Au sein des recettes et des dépenses publiques, les priorités sont affirmées. Les politiques de dépenses seront développées sans qu'on ait besoin de recourir à une quelconque mesure fiscale nouvelle. L'objet des développements qui vont suivre sera précisément de faire ressortir les principaux accents politiques qui ont déjà été spécifiés au projet de budget et de les insérer dans le cadre des options de base du programme gouvernemental.

Le développement des activités économiques

Le Gouvernement s'est assigné comme objectif fondamental la modernisation et la diversification

des structures économiques ainsi que l'adaptation de l'appareil de production national aux exigences de la concurrence internationale.

A cet effet, le projet de budget prévoit, du côté des dépenses, tout un ensemble de crédits d'un montant élevé dans l'intérêt de l'allocation d'aides directes et indirectes pour la consolidation et la diversification de l'industrie ainsi que pour l'aménagement de zones industrielles à caractère national.

Au chapitre de la promotion du commerce extérieur, il y a lieu de relever la majoration de quelque 13% des crédits pour la participation des entreprises luxembourgeoises aux foires à l'étranger ainsi que

l'inscription d'un crédit nouveau en vue de la promotion, par l'intermédiaire notamment de campagnes publicitaires dans les grands journaux internationaux.

En vue de faciliter l'accès de nos entreprises exportatrices aux marchés internationaux, le projet de budget prévoit par ailleurs un crédit de 75 millions comme cinquième tranche de la majoration de 400 à 800 millions de la dotation de l'Office du Ducroire ainsi qu'une dotation spéciale de 75 millions au profit de la SNCI pour l'octroi d'aides d'Etat à Etat.

A noter en outre que la loi budgétaire pour 1985 prévoit la prorogation des aides et des mesures inscrites dans la loi-cadre d'expansion économique de 1973 et ce afin de donner au Gouvernement le temps nécessaire pour élaborer un projet de loi d'ensemble renouvelant et complétant la législation actuelle.

Dans ce même ordre d'idées, et en attendant la refonte générale du système d'aides fiscales et financières en faveur des entreprises, le projet de loi budgétaire pour 1985 prévoit la prorogation des dispositions actuellement en vigueur en matière d'incitation fiscale à but économique et qui figurent dans la loi modifiée de 1973 ayant pour objet de stimuler l'expansion économique, dans la loi de 1977 portant aménagement d'une aide fiscale temporaire à l'investissement ainsi que dans la loi de 1978 promouvant la modernisation de l'agriculture.

Pour ce qui est précisément du secteur primaire de notre économie, je tiens à mentionner la dotation de 275 millions effectuée en faveur du fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture – soit une augmentation de 20 millions. Ce fonds devra faire face aux dépenses résultant des engagements pris en vertu de l'actuelle loi de 1978 et de la nouvelle loi agraire devant la remplacer. Cette nouvelle loi sera élaborée en application du programme gouvernemental et en conformité avec le règlement communautaire sur l'amélioration des structures de l'agriculture, règlement dont le projet est encore en examen au sein du Conseil des Communautés Européennes.

Au budget des Classes moyennes, les crédits pour l'allocation de bonifications d'intérêts au titre de la loi-cadre progressent de 10% et ceux pour le paiement de primes d'épargne de premier établissement de 60%. Ce faisant, le Gouvernement entend témoigner de sa volonté clairement définie d'épauler les jeunes qui éprouvent des difficultés pour concrétiser leur volonté de créer eux-mêmes leur propre entreprise.

En fin de compte, il convient de noter que dans le cadre des amendements à apporter au projet de budget pour 1985, le Gouvernement présentera un programme d'ensemble dans l'intérêt de la relance de l'activité dans le bâtiment. Parmi les différentes mesures qui sont à l'étude et au sujet desquelles le Conseil de Gouvernement se prononcera de façon définitive au cours des semaines, voire des jours à venir, figurent:

- le relèvement des plafonds de revenus ainsi que le relèvement des taux de la subvention d'intérêt dans le domaine du logement social;
- la majoration des primes et des subventions d'intérêts en cas d'acquisition d'un logement ancien suivi de travaux de transformation;
- le remboursement forfaitaire d'une partie de la TVA grevant la construction d'un logement, mesure qui pourra être limitée le cas échéant au cercle élargi des bénéficiaires d'une aide au titre du logement social;
- l'extension des dispositions permettant la déductibilité des intérêts débiteurs;
- l'élargissement du programme de construction d'ensembles de logements, avec notamment accélération du projet Gasperich à réaliser par le Fonds de logement à coût modéré.

En ce qui concerne plus précisément l'intervention directe du secteur public, il y a lieu d'attirer votre attention sur l'important effort d'investissements que le Gouvernement entend réaliser en vue non seulement de maintenir le niveau de l'activité dans le secteur du bâtiment et du génie civil, mais aussi en vue d'améliorer les infrastructures indispensables à la restructuration et à la modernisation de notre économie.

Le niveau des investissements directs de l'Etat se maintient au niveau atteint en 1984, à savoir près de 6,8 milliards de francs, encore que ces chiffres ne tiennent pas compte des investissements réalisés sur la base de la loi de garantie – et qui peuvent actuellement être évalués à près d'un milliard par an – ainsi que par l'intermédiaire d'établissements publics comme le Fonds de rénovation de l'îlot Clairefontaine ou le Fonds de logement à coût modéré.

Dans l'intérêt du soutien de l'activité dans l'artisanat, le projet de budget prévoit pour la deuxième fois consécutive un crédit de 100 millions dans l'intérêt de la réalisation de travaux de rénovation des immeubles de l'Etat ainsi qu'un crédit nouveau de 30 millions pour l'exécution d'un programme pluriannuel de rénovation et de réparation des bâtiments scolaires d'un coût total de quelque 200 millions. Les crédits inscrits au chapitre des Affaires culturelles dans l'intérêt de la restauration des anciennes demeures ont également subi une majoration de l'ordre de 10 millions de francs.

Compte tenu de ces considérations, je prétends que l'effort d'équipement du secteur public dépassera en 1985 le niveau déjà très élevé atteint en 1984. Comparé aux autres pays de la Communauté européenne, il s'agit là d'une situation exceptionnelle dans la mesure où l'on constate pour un grand nombre de pays une diminution permanente des dépenses d'investissements financées par le budget de l'Etat. Vu les plus-values de recettes probables pour l'exercice en cours et le solde positif du projet de budget pour 1985, le financement de ce pro-

gramme volumineux semble être assuré au-delà de 1985.

N'empêche que le Gouvernement procédera, conformément aux principes précités, à une sélection des dépenses d'investissements sur base de critères coûts-avantages, incluant les frais de fonctionnement et qu'il établira une programmation et une coordination des programmes d'investissements du secteur public – Etat et communes.

Le renforcement de la solidarité nationale et la modération de la charge fiscale globale

Le Gouvernement procédera dans les meilleurs délais à une évaluation des mesures déjà prises en matière de lutte contre le chômage et de promotion de l'emploi et il proposera les mesures complémentaires et les modifications qu'il jugera appropriées. Dans le cadre de cette action, il s'efforcera prioritairement à améliorer le sort des catégories de la population particulièrement défavorisées sur le marché du travail, à savoir notamment les jeunes et les chômeurs de longue date.

En attendant cette refonte globale, le projet de budget pour 1985 prévoit la prorogation de l'important dispositif légal et réglementaire ainsi que l'inscription des crédits requis à cette fin. L'effort en la matière ne sera cependant pas seulement poursuivi, mais il sera même renforcé sur certains points précis, tels que l'engagement de jeunes chômeurs au service de l'Etat dans le cadre de contrats de mise au travail temporaire ou encore la rééducation professionnelle et l'emploi des invalides et des personnes handicapées.

Parmi les autres mesures à caractère social, je vous signalerai :

- au titre de l'amélioration de la condition matérielle des personnes âgées, l'augmentation du nombre de lits de soins à Differdange et à Wiltz ainsi que l'augmentation des crédits pour la prestation des soins à domicile ;
- la majoration de près de 20% des crédits destinés à l'intégration sociale de l'enfance. Cette majoration découle principalement de la signature de conventions nouvelles portant respectivement sur 8 établissements s'occupant des couches défavorisées de la population et sur 4 crèches et foyers de jour offrant plus de 100 places supplémentaires ainsi que du développement substantiel des efforts déployés en vue du placement familial ;
- en matière de logement social, et dans l'attente du paquet global destiné à la relance du bâtiment, il y a lieu de mentionner le relèvement du montant des aides en faveur de la construction d'ensembles de logements ainsi que la majoration de la dotation du Fonds de logement à coût modéré.

Ces dépenses supplémentaires se trouvent être complétées du côté des recettes budgétaires par la proposition d'adapter le tarif de l'impôt sur le revenu des personnes physiques à l'évolution de l'indice des

prix à la consommation. Le taux d'actualisation de toutes les tranches du barème s'élève à près de 7,5% de sorte que cette adaptation se traduira par un déchet de recettes de l'ordre de 1 milliard au titre du seul impôt retenu sur les traitements et salaires.

Par ailleurs, le Gouvernement se propose de prendre les mesures supplémentaires suivantes :

- maintien à son niveau de 600 000 francs (au lieu de 100 000 francs) du plafond de l'exemption prévue en faveur des indemnités bénévoles de licenciement ;
- refixation des forfaits kilométriques pour frais de déplacement au profit des salariés.

A la lumière de ces mesures, vous pouvez donc vous persuader que le projet de budget pour 1985 ne comporte pas d'augmentation de la charge fiscale mais qu'au contraire, les mesures fiscales prises par le Conseil de Gouvernement ont pour effet d'atténuer cette charge dans le chef des contribuables. Ceci d'autant plus que par suite du retour à l'indexation automatique des salaires à partir du 1er janvier 1985, le Gouvernement se propose d'abolir à partir de cette même date les contributions spéciales à charge des professions libérales – contribution nationale à l'investissement et taxe spéciale sur les tantièmes – ainsi que le blocage des baux commerciaux.

La valorisation des ressources humaines et l'amélioration du cadre de vie

Afin de poursuivre simultanément la réalisation des objectifs économiques et sociaux que je viens de développer, il faut susciter un large effort d'imagination et de création. Aussi la formation des hommes constitue-t-elle la priorité dont le succès conditionne toutes les autres.

Voilà pourquoi un effort tout particulier a été réservé dans le cadre du projet de budget pour 1985 à la politique d'investissements en matière d'enseignement. En effet, 15 millions ont été inscrits à un article spécial pour compléter les installations d'informatique des établissements d'enseignement postprimaire, tandis que le crédit destiné à l'acquisition de machines de bureau et d'équipements didactiques a subi une augmentation de 25%.

L'épanouissement de l'homme est aussi directement fonction de son cadre de vie. La notion de qualité de vie ne se limite pas au seul cadre physique, mais s'étend aux rapports sociaux qui s'articulent dans celui-ci.

Sous cet angle de vue, j'aimerais mentionner à titre d'exemple les efforts visant à moderniser l'appareil judiciaire: augmentation des crédits de fonctionnement en vue de la mise en place de nouveaux magistrats aux diverses juridictions et renforcement de l'efficacité du travail grâce à un recours accru aux moyens informatiques.

La politique en matière d'aménagement du territoire revêt un rôle de coordination essentiel sous l'angle de vue des objectifs précités. Dans l'attente

d'une réorientation de la politique envisagée conformément aux orientations du programme gouvernemental, les crédits budgétaires réservés à cette fin ont été presque multipliés par trois et devraient pouvoir assurer le financement des études actuellement en cours.

C'est également en vue d'assurer une meilleure coordination entre les différentes composantes de la protection de l'environnement que le Gouvernement a décidé de regrouper au sein d'un seul ministère un maximum d'administrations s'occupant d'un secteur particulier de l'environnement naturel et humain.

Sur le plan budgétaire, ce regroupement s'est entre autres traduit par la proposition visant à transformer le Fonds d'épuration des cours d'eau en un Fonds spécial pour la protection de l'environnement. Ce nouveau fonds spécial – doté de quelque 400 millions pour l'exercice 1985 – regroupe plusieurs articles inscrits dans les budgets antérieurs, notamment en matière d'épuration des cours d'eau, d'élimination des déchets industriels, de reconstitution du domaine forestier et de création de zones vertes. Ce regroupement fonctionnel permettra la mise en pratique plus efficace d'une politique globale et intégrée de la protection de l'environnement.

Conclusion

Arrivés au terme de la présentation succincte du projet de budget pour 1985, nous devons nous demander maintenant quelles sont les caractéristiques essentielles qu'il convient d'en retenir. Sous réserve des considérations qui seront émises dans les semaines et les mois à venir, je voudrais retenir six points qui me paraissent fondamentaux et qui complètent l'appréciation que le Ministre des finances a bien voulu apporter en guise d'introduction au présent exposé.

1. Le projet de budget pour 1985, y compris la provision globale pour amendements, constitue une première concrétisation partielle des objectifs et moyens arrêtés dans le cadre du programme gouvernemental. Cette concrétisation se reflète tant dans la définition des politiques des dépenses et des recettes que dans l'application des principes budgétaires.

2. Le projet de budget pour 1985 répond aux nécessités de la vie économique et sociale. Il traduit la volonté déclarée du Gouvernement de poursuivre conjointement les objectifs de développement des activités économiques et de renforcement du dispositif de sécurité sociale. Les partenaires sociaux ne devraient pas perdre de vue que certes le financement de la solidarité nationale ne pourrait être assuré s'il ne reposait pas sur la croissance économique, mais également que les fruits de la croissance ne pourraient être cueillis s'il ne régnait pas un climat de justice et de paix sociale.

3. La consolidation économique et sociale va de pair avec la consolidation des finances publiques. Pour un pays de notre taille la sauvegarde d'une place de choix dans le contexte international du point de vue de l'endettement public et de son poids budgétaire vaut son pesant d'or.

4. La marge de manoeuvre financière dont l'Etat dispose doit être sauvegardée, voire étendue. Notre pays ne doit en effet pas se faire d'illusions quant au degré de difficulté que revêtiront les phases de restructuration et de modernisation industrielles qu'il nous faut encore parcourir. Aussi le budget voté pour

1985 risque-t-il d'être substantiellement différent du projet de budget que je viens de vous esquisser. Le Gouvernement a parfaitement conscience de ce risque objectif, mais il ne veut et il ne peut pas préjuger des conclusions auxquelles la Conférence tripartite aboutira en matière de restructuration financière de la sidérurgie.

5. Le projet de budget pour 1985 porte encore les marques de la rigueur. Il prolonge notamment les mesures fiscales exceptionnelles étant donné que l'objectif qu'elles poursuivent n'a pas encore pu être atteint. Le Gouvernement s'engage cependant à ne pas céder, le moment venu, aux pressions poussant vers un effet de déplacement, mais à ramener la charge fiscale globale au niveau caractérisant la situation d'avant juillet 1983.

6. Les critères de sélectivité et d'efficacité vont présider à l'indispensable effort de restructuration à moyen terme du budget. Dans les mois à venir, et compte tenu des propositions qui vont lui parvenir, le Gouvernement mettra en place le dispositif requis pour qu'on puisse effectivement s'approcher davantage de l'optimisation du levier budgétaire.

Si j'ai tenu à parler un langage clair et franc et à soumettre un projet de budget transparent, basé sur des prévisions réalistes, c'est que je veux que le débat qui va s'ouvrir aujourd'hui, se déroule dans d'excellentes conditions. Car au-delà des intérêts spécifiques propres aux différents partis politiques et catégories socio-professionnelles, il y a un objectif qui nous est commun et qui devrait nous unir en ces temps difficiles de notre histoire. Je songe au bien-être général du pays et de ses habitants.

Puisse cet objectif commun refouler tout esprit partisan, voilà tout le mal que je nous souhaite! Quant au Gouvernement il est disposé à fournir sa part de travail: il écouter, provoquera des échanges de vues et réservera des suites favorables à toute proposition fondée et cohérente. Voilà, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, l'état d'esprit dans lequel je vous invite à aborder ce premier débat budgétaire de la présente législature.

L'assemblée annuelle du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale à Washington

Le 26 septembre 1984, Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, Gouverneur de la BIRD, a prononcé à Washington le discours suivant devant l'assemblée annuelle du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale.

Nous avons noté avec grand intérêt l'optimisme qui se dégage des analyses fouillées de la situation économique mondiale, présentées à cette tribune par le Directeur Général du Fonds et par le Président de la Banque Mondiale, ceci malgré les incertitudes planant encore sur les scénarios développés. Je tiens également à féliciter M. de Larosière et M. Clausen des succès qu'ils ont pu enregistrer dans l'accomplissement de leurs tâches très difficiles.

La reprise du commerce mondial qui est due en grande partie au développement dynamique de l'économie américaine est un signe encourageant qui a contribué à une modeste croissance dans les autres pays industrialisés. Les composantes de la croissance américaine donnent cependant lieu à des inquiétudes, quant à la durabilité de cette croissance sans inflation, ainsi que quant aux déficits du budget et de la balance courante. Ces déficits font non seulement maintenir les taux d'intérêts à des niveaux historiquement élevés, mais absorbent également une partie croissante de l'épargne des autres pays.

En Europe nous sommes conscients de la nécessité de continuer les efforts de restructuration entrepris depuis plusieurs années pour aboutir à une croissance saine et durable qui permettra de réduire les niveaux intolérables qu'atteignent actuellement les taux de chômage.

Il n'en reste pas moins que dans ceux de nos pays qui sont les plus avancés dans le processus d'ajustement, il devrait être possible de favoriser la reprise de la demande intérieure et de réduire les rigidités qui trop souvent freinent encore le développement des économies européennes.

Dans mon propre pays, l'effort de restructuration de l'économie a été poursuivi de façon telle que les emplois dans l'industrie sidérurgique, qui représentaient avant la crise de 1974, 17 pour cent de la population active, ont été réduits de plus de la moitié. Le développement du secteur tertiaire et l'implantation diversifiée de nouvelles industries, ont toutefois permis de maintenir un haut niveau d'emploi et de limiter le chômage à un taux inférieur à 2 pour cent de la population active.

Le financement de cette restructuration a été entrepris dans un effort solidaire de toutes les parties concernées et sans entraîner un endettement structurel des finances publiques.

Notre objectif consiste à donner ainsi consistance et durabilité à la croissance, encore modérée, à laquelle notre économie est revenue.

Sur le plan monétaire, nous poursuivons les efforts en faveur d'un renforcement du système monétaire européen qui a permis d'améliorer la convergence entre les économies européennes. Convaincus des mérites de taux de change plus stables, nous nous efforçons de maintenir notre devise dans le camp des monnaies fortes du système monétaire européen.

L'un des problèmes majeurs qui continue d'assombrir la situation économique mondiale, est celui de l'endettement de nombreux pays en développement. Cette question nous intéresse d'ailleurs aussi en tant que centre financier international.

L'expérience des dernières années montre que ce problème, s'il est loin d'être définitivement résolu, n'en peut pas moins trouver une issue satisfaisante dans une perspective à moyen terme. J'apprécie à ce sujet le rôle de catalyseur et de chef d'orchestre joué par le Fonds et qu'il doit continuer à jouer avec toute la flexibilité requise, ceci de concert avec la Banque Mondiale. Il faudra aussi que la croissance dans les pays industrialisés soit maintenue, que les taux d'intérêt baissent, que les pays débiteurs continuent leurs efforts d'ajustement et que les flux de financement ne soient pas interrompus.

Dans cette optique, nous voulons exprimer notre satisfaction devant l'accord au sein du Comité Intérimaire de ne réduire que modérément l'accès élargi aux ressources du Fonds et de le maintenir intégralement dans le cadre des facilités spéciales.

Outre l'accès à la liquidité conditionnelle du Fonds, le problème de la création de nouvelles liquidités inconditionnelles sous forme d'une allocation de nouveaux DTS reste posé. De nombreuses études ont été faites à ce sujet, sans arriver à trop rapprocher les positions. Mon Gouvernement se prononce en faveur d'une nouvelle allocation de DTS; il existe à notre avis un besoin de liquidités que l'on peut qualifier de global. Ce besoin ne peut plus être satisfait par des emprunts et impose souvent aux pays demandeurs des politiques déflationnistes excessives et force une réduction brutale de leurs importations. La reprise du commerce mondial exige également une croissance plus ou moins équivalente des réserves, de sorte qu'il n'y a pas lieu de craindre que ces nouvelles liquidités soient inflationnistes.

Nous vous félicitons finalement de l'initiative d'engager des discussions globales pendant la prochaine réunion du Comité Intérimaire et du Comité de Développement sur les difficultés majeures affectant

les pays en développement ainsi que sur le problème de l'endettement.

Le caractère hésitant et l'inégale répartition géographique de la reprise économique restent en effet la principale pierre d'achoppement à l'amélioration des niveaux de vie dans les pays en développement. Les prix à l'exportation et les marchés potentiels de ces pays restent déprimés. Leurs taux de croissance sont inférieurs aux taux d'intérêt des prêts. L'endettement des pays en développement, estimé à plus de 800 milliards de dollars, hypothèque sous forme d'intérêts et de principal, plus du tiers des recettes d'exportation de ces pays. Depuis 1983 les prêts commerciaux volontaires ont nettement diminué. Les paiements d'intérêts des pays en développement dépassent les apports nets des capitaux.

Dans de nombreux pays, et notamment en Afrique subsaharienne, la croissance démographique dépasse la croissance économique. L'inégalité de la répartition des revenus à l'échelle mondiale s'accroît et risque de bloquer le développement économique de tous les pays, car l'effondrement durable du pouvoir d'achat des pays en développement affecterait gravement la majorité des pays industrialisés dépendants du commerce extérieur.

Le rôle futur que doit assumer la Banque Mondiale dans ces circonstances doit être à la mesure de l'enjeu. Le renforcement des moyens d'intervention de ses différents organismes est capital pour lui permettre d'accompagner financièrement les programmes d'ajustement économique et pour assurer leur succès à moyen terme. La coordination entre la Banque et le Fonds Monétaire International à ce sujet devrait encore être renforcée, de même que l'action de la Banque sur les structures macro-économiques. L'esprit innovateur de la Banque en matière de techniques de financement a eu un effet bénéfique et doit être soutenu.

Le résultat insuffisant issu des dernières négociations pour la 7ème reconstitution des ressources de l'A.I.D. et l'échec de la création d'un fonds spécial sont aussi inquiétants que regrettables. Ils doivent nous inciter à une réflexion approfondie sur les structures de financement de l'A.I.D. à la lumière des circonstances économiques et financières actuelles et prévisibles.

Par ailleurs l'idée du recours à l'emprunt de fonds sur les marchés internationaux de capitaux par la S.F.I. mérite d'être sérieusement prise en considération.

Pour ce qui est du Luxembourg, le Gouvernement sorti des élections de juin 1984 a pris l'engagement de renforcer considérablement l'effort national d'aide aux pays en développement. Une des premières actions a été d'engager la procédure législative relative à la 7ème reconstitution des ressources de l'A.I.D., et à la souscription de parts nouvelles de la Banque et de la Société Financière Internationale.

Le Gouvernement se félicite par ailleurs de la participation du secteur bancaire luxembourgeois dans les programmes de cofinancement de la Banque. Le secteur public luxembourgeois est également disposé à s'associer à des opérations concrètes de cofinancement. Compte tenu des difficultés financières actuelles de nombreux pays en développement, le rôle catalytique de la Banque dans le cofinancement mérite certainement un développement soutenu dans les années à venir.

En conclusion, je voudrais souligner que nous ne pouvons envisager séparément les problèmes de la croissance, de l'aide, de la dette, du commerce international, et de la croissance de la population. Les risques sont partagés, les responsabilités aussi.

La 39e session de l'assemblée générale des Nations Unies

Discours prononcé par Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, à l'occasion de la 39e assemblée générale des Nations Unies le 27 septembre 1984 à New York.

Monsieur le Président,

Permettez-moi d'abord de vous présenter mes chaleureuses félicitations à la suite de votre élection à la présidence de la 39ème session ordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies. Votre connaissance approfondie des rouages de l'Organisation mondiale exercera, j'en suis sûr, une influence favorable sur le déroulement de nos débats et en améliorera l'efficacité. La présence à la tête de cette Assemblée d'une éminente personnalité africaine attirera à point nommé notre attention sur la situation économique critique dans laquelle se trouvent nombre de pays d'Afrique à la suite des sécheresses

et autres catastrophes naturelles qui ont accablé ce continent ces dernières années et sur la nécessité urgente pour la communauté internationale d'y porter remède moyennant une action de solidarité renforcée.

Il me tient à coeur de renouveler ici notre confiance au Secrétaire général des Nations Unies dont les efforts aussi discrets que persévérants au service de la réconciliation à l'échelle internationale méritent admiration et reconnaissance. A une époque où le règlement satisfaisant des conflits et des situations critiques se heurte à des difficultés grandissantes dans les instances internationales spécialement créées

pour les résoudre, une importance majeure revient aux initiatives du Secrétaire général lorsqu'il s'agit de rapprocher les parties en présence et de créer un climat propice à une entente entre elles. Cette action, par la force des choses, et sous peine d'échouer, évite la publicité qui accompagne le débat public. Il m'apparaît donc indispensable d'encourager M. Perez de Cuellar à poursuivre sans désespérer dans la voie qu'il s'est tracée depuis son accession à la tête de cette Organisation. Je tiens à le féliciter pour l'engagement qu'il a pu obtenir de la part de l'Irak et de l'Iran de cesser les attaques contre les objectifs purement civils, engagement qui semble être respecté. J'espère que les nouveaux efforts que notre Secrétaire général a entrepris cet été en vue de résoudre le problème chypriote porteront bientôt des fruits, et je lance un appel insistant aux deux Communautés de l'île pour qu'elles collaborent loyalement avec lui.

Qu'il me soit permis enfin d'adresser une chaleureuse bienvenue à la délégation de BRUNÉI DARUSSALAM qui vient de rejoindre notre organisation.

Le bilan de la situation internationale que nous avons l'habitude de dresser en commun, chaque année, en ce début d'Assemblée Générale, une fois de plus ne prête pas à l'euphorie ni même à l'optimisme.

Les affrontements militaires, les conflits ouverts ou larvés, les tensions critiques qui affectent depuis des années, dans bien des cas depuis de longues années, différentes régions de notre planète se poursuivent, souvent avec un acharnement accru. L'usage de la force et la menace d'un tel usage vont en se multipliant.

Dans bien des pays les droits de l'homme les plus élémentaires, définis pourtant de longue date et de façon claire dans des actes internationaux universellement reconnus, continuent à être ignorés voire bafoués impunément.

Malgré l'apparition de quelques signes encourageants, la reprise économique demeure aléatoire. Le désordre monétaire, la crise financière et notamment l'endettement international s'aggravent. En sont affectés de manière particulièrement dramatique, comme toujours, en premier lieu les plus démunis.

Les instances dont la vocation est de veiller à ce que les principes de la Charte de San Francisco soient respectés et que ses objectifs soient atteints paraissent incapables d'arrêter ce courant et de faire face aux responsabilités qui sont les leurs. Face à une situation qui évolue vers le pire, l'espérance cède la place au désenchantement et l'opinion publique commence à s'interroger sur le sens et la réalité de nos efforts.

Pour les Gouvernements le moment est donc venu de réagir en améliorant au besoin nos méthodes de travail, en concentrant autant que possible notre attention sur l'essentiel, en étudiant soigneusement les mesures pratiques de venir à bout de nos

épreuves, mais surtout en manifestant clairvoyance et volonté politique.

Mon collègue irlandais a exposé avant hier à cette tribune l'attitude définie en commun par les membres de la Communauté européenne à l'égard de l'ensemble des difficultés qui existent dans le domaine des relations internationales. Je voudrais, pour ma part, consacrer mes propres observations à celles dont l'importance me paraît mériter une attention spéciale.

En premier lieu, je ne puis cacher mon inquiétude devant la détérioration du climat des relations Est-Ouest qui trouve son expression notamment dans la polémique à laquelle se livrent actuellement les deux plus grandes puissances du monde.

Si d'un côté nous constatons certains propos regrettables ou l'utilisation d'un langage parfois un peu trop musclé à notre goût, de l'autre nous sommes confrontés à un véritable flot de comparaisons historiques offensantes, d'accusations non fondées, de procès d'intention et même d'appels à la haine.

Il est grand temps qu'on en revienne à un langage plus modéré et qu'on remette en honneur les principes inscrits dans la déclaration dite Nixon-Brejnev du 29 mai 1972.

Ce document important ne prévoit pas seulement la "reconnaissance des intérêts de sécurité des partenaires sur la base du principe de l'égalité" mais il attache une importance tout aussi grande à la "renonciation à l'usage et à la menace d'usage de la force, à la renonciation à des tentatives de se procurer directement ou indirectement des avantages aux dépens de l'autre partie". Il comporte l'engagement de ne "négliger aucun effort pour faire en sorte qu'il ne puisse naître des conflits ou des situations susceptibles de conduire à un accroissement des tensions internationales", ainsi que la promesse "de faire toujours preuve de retenue".

Seul le respect de ces principes peut conduire au rétablissement d'un climat meilleur et au succès des négociations en cours ou à entreprendre.

Or, il importe que des progrès soient enregistrés rapidement dans le domaine du désarmement, qui occupe depuis si longtemps une place importante dans les travaux de l'Assemblée Générale. Ce problème retient à juste titre l'attention angoissée de l'humanité tout entière, car la course aux armements a pris une ampleur préoccupante avec l'accumulation à des niveaux sans précédent des stocks d'armements disponibles et avec leur perfectionnement continu grâce aux progrès de la science et de la technique. Notre planète s'est littéralement transformée en poudrière de plus en plus dangereuse. L'extension de la course aux armements à l'espace extra-atmosphérique lui donne une dimension nouvelle aux conséquences encore imprévisibles.

Cette évolution accroît d'abord la menace d'une conflagration générale dans la mesure où elle multiplie la possibilité d'erreurs de calcul dans l'évaluation des intentions réciproques. Elle rend ensuite d'éven-

tuelles mesures de contrôle de plus en plus aléatoires. Elle soustrait enfin aux utilisations civiles les immenses ressources humaines, économiques et financières investies dans l'effort militaire, des ressources dont l'absence se fait ressentir doublement en période de récession économique.

Pour ces diverses raisons, mon pays a toujours encouragé et continue à soutenir les efforts tendant à rétablir la confiance dans les relations internationales et à ramener le niveau des armements disponibles à des proportions plus raisonnables, c'est-à-dire compatibles avec les besoins réels de la défense de chacun.

C'est à cette fin qu'il a participé à la conférence de Madrid sur la sécurité et la coopération en Europe aussi bien qu'à la conférence de Vienne sur une réduction mutuelle et équilibrée des forces armées en Europe centrale, de même qu'il prend part actuellement à la conférence de Stockholm sur le désarmement et les mesures propres à accroître la confiance et la sécurité en Europe. C'est avec la même préoccupation à l'esprit que nous suivons avec intérêt les travaux de la conférence de Genève sur le désarmement, quelque lente que puisse s'en avérer la progression, en reconnaissant l'importance toute particulière qui doit être accordée à l'interdiction des armes chimiques et à la destruction des stocks existants.

C'est pour cette raison encore que nous avons fondé de grands espoirs sur l'ouverture de négociations relatives aux armes stratégiques ainsi que sur celles qui visaient les fusées de portée intermédiaire. L'arrêt des pourparlers entre les Etats-Unis et l'U.R.S.S. sur les fusées en Europe constitue un revers d'autant plus fâcheux que les difficultés qu'éprouvent actuellement ces deux puissances à entamer des négociations sur l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins militaires montrent à quel point il est essentiel de décrire une situation figée et de reprendre à ce niveau un dialogue interrompu. Une telle reprise est cependant indispensable, alors que l'enjeu est d'un intérêt vital pour le monde entier.

A cet égard nous partageons l'opinion du Secrétaire Général lorsqu'il déclare que tout effort – qu'il soit bilatéral ou multilatéral – ayant pour objectif final d'empêcher la course aux armements dans l'espace devrait être encouragé. La reprise du dialogue devrait se faire sans conditions préalables, toute carence ou même tout simple retard risquant d'être à l'origine d'une nouvelle escalade.

Mais, outre ses efforts néfastes sur la sécurité internationale et sur la sauvegarde de la paix, la course aux armements implique un gaspillage énorme de ressources matérielles qui gagneraient à être débloquées au profit de la croissance économique en général et des pays en voie de développement en particulier.

Ce maintien de la paix est également fonction du succès de la lutte entreprise contre le sous-dévelop-

pement et ne reposera de façon durable que sur un ordre économique et social plus juste et mieux équilibré.

Le dialogue Nord-Sud consacré à la coopération économique internationale au profit du développement, qui avait naguère suscité tant d'espoir, marque un temps d'arrêt depuis plusieurs années. Malgré des appels solennels réitérés de toute part et des consultations officielles continues, la volonté politique fait défaut lorsqu'il s'agit d'entamer effectivement les négociations globales dont la base avait été jetée à Cancun. Aucune perspective d'ouverture concrète ne s'ouvre jusqu'ici.

Or, des mesures immédiates s'imposent de façon impérieuse, car la récession économique a déjà produit des effets particulièrement néfastes dans les pays en voie de développement, le revenu réel par habitant y allant en diminuant depuis un certain nombre d'années. Il est navrant de constater que ce recul coïncide avec le début de la 3e décennie des Nations Unies pour le développement qui, à son tour, constituait une nouvelle source d'espoirs.

Par ailleurs, les perspectives d'avenir immédiat ne se présentent pas sous un jour favorable. Les chances d'un raffermissement des prix des produits de base et de la relance du commerce international en général restent faibles, les courants financiers se resserrent en raison de l'ampleur sans précédent de la dette internationale, des mesures excessives d'austérité font obstacle à la reprise, le protectionnisme réapparaît. Tous ces facteurs combinés freineront par la force des choses la remise en route de la croissance économique à l'échelle mondiale, si on ne réussit pas à en renverser l'orientation.

Ce n'est qu'en reprenant conscience de l'interdépendance qui prévaut entre pays industrialisés et pays en voie de développement, que tous ensemble, solidaires les uns des autres, nous avons une chance d'entamer un dialogue constructif en convenant de mesures concrètes, formulées en termes réalistes et aptes à favoriser une reprise de la croissance.

A cet égard je partage l'avis de mon éminent collègue français, M. Claude Cheysson, qui, dans un article du journal *"Le Monde"* du 30 avril 1981, réclamait un "new deal planétaire".

Je cite M. Cheysson: "C'est d'un new deal planétaire qu'il doit aujourd'hui être question, de l'octroi du droit au développement, à la consommation pour des centaines de millions d'hommes. Oublierait-on que notre prospérité des années 50 et 60 n'a été possible que parce qu'au paravant les couches les moins avancées des sociétés industrielles avaient accédé aux marchés de consommation et de loisir, comme conséquence des audacieuses mesures sociales adoptées avant et aussitôt après la guerre: aux Etats-Unis grâce au new deal, en Angleterre suivant la politique énoncée par Beveridge, en France par les réformes de 1936 et du lendemain de la Libération?"

Une politique volontariste doit dans les prochaines années permettre le même progrès au niveau du monde" (fin de citation).

Si nous sommes en crise aujourd'hui, c'est en grande partie parce que la machine économique est bloquée du fait de l'inégalité de la répartition des revenus à l'échelle mondiale: d'un côté des pays disposant d'une industrie puissante mais manquant de débouchés, et de l'autre, des nations extrêmement nombreuses démunies de pouvoir d'achat.

L'aide extérieure ne saurait cependant réactiver l'économie dans le tiers monde qu'à condition d'être synchronisée de façon judicieuse avec des politiques intérieures appropriées. Les conséquences du désordre économique et monétaire international sont trop graves pour ne pas imposer de manière pressante à la communauté internationale l'obligation d'oeuvrer en commun avec clairvoyance à sa remise en ordre sous les auspices des Nations Unies.

Mais les objectifs de la Charte ne seront atteints et la mission des Nations Unies ne sera accomplie que lorsque la sauvegarde de la paix et le développement économique seront assortis partout du respect effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales en accord avec les dispositions expresses de la Déclaration universelle des droits de l'homme et des conventions ultérieures qui s'y rattachent.

Il se confirme malheureusement de plus en plus souvent que dans différentes parties du monde des violations flagrantes de ces pactes internationaux sont commises presque quotidiennement: discriminations raciales, arrestations arbitraires, détentions abusives notamment dans les hôpitaux psychiatriques, torture, traitements inhumains et dégradants, entraves à la libre circulation des personnes font dans bien des pays partie d'une pratique courante et constituent autant d'outrages à la dignité humaine.

Le nouveau gouvernement luxembourgeois issu des élections législatives du 17 juin 1984 adoptera dans ce domaine une attitude particulièrement ferme et persévérante. Il n'hésitera jamais à stigmatiser de tels actes et à les condamner sans réserve, quelque soit le pays où ils se produisent ou le prétexte sous lequel on y prend recours, car toutes les violations des droits de l'homme dépassent, à n'en pas douter, le cadre de la compétence nationale exclusive.

Nous n'acceptons pas non plus la thèse suivant laquelle le respect des droits économiques permettrait d'écarter "avec un sourire ironique" toute critique au sujet du respect des droits politiques.

Pour notre part, nous nous en tenons fermement à la résolution 37/200 de cette Assemblée Générale suivant laquelle "tous les droits de l'homme et toutes les libertés fondamentales sont indivisibles et interdépendants, et que promouvoir et protéger une catégorie de droits ne saurait jamais à aucun moment

exempter ou dispenser les Etats de promouvoir ou protéger l'autre catégorie de droits".

L'action désintéressée et persévérante qu'Amnesty International déploie depuis des années afin de permettre à l'opinion publique internationale de prendre conscience des violations des droits de l'homme mérite éloge et encouragement. Pour sa part, le comité des droits de l'homme des Nations Unies, dont la mission est de suivre les obligations assumées par les Etats membres, gagnerait à porter son investigation sur l'examen concret des cas individuels dont il est saisi plutôt que sur l'analyse générale des règles constitutionnelles et des lois en vigueur, dont la portée demeure souvent théorique.

La mise au point par la commission des droits de l'homme d'un projet de convention sur la torture permettra, nous l'espérons, d'élargir utilement le cadre des dispositions conventionnelles applicables dans ce domaine. Mais il est essentiel que les articles 19 et 20 du projet relatifs à la présentation et l'examen des rapports des Etats, et à l'institution d'un dispositif d'enquête, fassent partie intégrante du système de mise en œuvre obligatoire de la convention, de façon à s'appliquer à tous les Etats qui y adhéreront.

Nous condamnons et réprouvons une fois de plus de la manière la plus catégorique la politique d'apartheid menée par l'Afrique du Sud qui devrait enfin y mettre un terme en instaurant une société démocratique dans laquelle les libertés fondamentales et les droits politiques de tous seraient respectés. L'Afrique du Sud devrait en outre cesser de faire obstacle à l'accession de la Namibie à l'indépendance en se conformant à la résolution adoptée à ce propos par le Conseil de Sécurité.

En évoquant le problème des droits de l'homme, je ne saurais taire les préoccupations mêlées d'espérance et de sympathie qui sont les nôtres face à l'évolution de la situation en Pologne, où nous saluons les mesures d'amnistie prises en faveur des prisonniers politiques. Nous espérons l'engagement par les autorités d'un dialogue sincère et loyal avec les organisations représentatives du monde syndical, ce qui constituerait un premier pas vers une véritable réconciliation nationale. Un tel développement contribuerait aussi d'une manière importante à l'amélioration du climat général qui prévaut sur notre continent.

Une atteinte indéniable aux droits de l'homme ainsi qu'aux droits des peuples à disposer librement d'eux-mêmes perdure malheureusement en Afghanistan. L'intervention militaire soviétique qui s'y déroule depuis quatre ans et demi prend une tournure de plus en plus féroce à la suite de l'accroissement des moyens employés pour venir à bout de la résistance populaire, notamment par des bombardements aériens à haute altitude. Le monde extérieur

ne peut taire sa réprobation face à une escalade aussi impitoyable. Un règlement pacifique dans le sens des différentes résolutions adoptées ces dernières années par l'Assemblée Générale forme la seule issue admissible et honorable à l'impasse actuelle.

Il en va de même en ce qui concerne le Cambodge.

Les raisons d'inquiétude se sont aussi multipliées à propos de la guerre qui se poursuit sans relâche entre l'Irak et l'Iran et qui a atteint un nouveau palier avec les attaques portées contre la navigation dans le Golfe. Cette escalade risque d'entraîner dans le conflit des Etats qui s'en étaient tenus à l'écart jusqu'ici. Bien que les tentatives de médiation n'aient pas encore été couronnées de succès, il importe de redoubler d'effort pour calmer les passions, débloquent la situation, mettre un terme à cette lutte sanglante et faire cesser les épreuves des deux peuples dans le respect de leurs intérêts légitimes réciproques.

Au cours de l'année écoulée, la violence a encore causé de nombreuses victimes innocentes au Liban.

L'exemple de ce pays montre une fois de plus que l'emploi de la force crée plus de difficultés qu'il n'en résoud.

Même si un calme complet ne règne pas encore au Liban, on peut cependant se réjouir des progrès vers la réconciliation nationale qui ont été accomplis et qui méritent tout notre encouragement.

Il importe maintenant pour la communauté internationale de redoubler d'insistance pour que soient restaurées et respectées la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'indépendance et l'unité du Liban, et que s'en retirent les forces israéliennes et toutes les autres forces étrangères dont la présence n'est pas souhaitée par le gouvernement libanais.

Pour en arriver à un règlement global au Proche-Orient, il faudra obligatoirement tenir compte des différentes données de base connues de longue date.

Elles n'ont pas changé. Un tel règlement n'est en conséquence envisageable qu'à la condition de comporter la reconnaissance du droit de chaque Etat, y compris le Liban et Israël, à vivre en sécurité à l'intérieur de frontières sûres, reconnues et garanties, ainsi que du droit du peuple palestinien à l'autodétermination avec tout ce que cela implique. La multiplication sur le terrain et notamment dans les territoires occupés de faits accomplis contraires au droit international ne fera que retarder et compliquer davantage la mise au point d'une solution valable. Tous ceux qui sont directement concernés devraient, bon gré mal gré, enfin consentir à se retrouver ensemble autour de la table de négociation.

L'Amérique latine nous offre à la fois des motifs d'insatisfaction très grands, et des raisons d'espérer.

Nous ne pouvons que condamner de la manière la plus énergique, la répression sanglante de manifestations pacifiques qui vient de se produire, une fois de plus, au Chili.

Nous avons pu noter avec satisfaction, dans d'autres pays, un mouvement de retour vers la démocratie et, du moins en Colombie, un mouvement vers la solution des conflits internes par des moyens pacifiques. Nous espérons vivement que ces exemples feront école ailleurs et qu'en Amérique centrale plus particulièrement les efforts des pays du groupe de Contadora seront couronnés de succès.

L'observation que j'ai faite tout à l'heure au sujet de la nécessité de respecter simultanément toutes les catégories de droits de l'homme, vaut tout particulièrement en ce qui concerne l'Amérique latine.

L'Organisation des Nations Unies commémorera l'année prochaine le 40^e anniversaire de sa création.

Depuis cette époque la communauté internationale a subi des transformations profondes en s'élargissant considérablement à la suite de l'accession à l'indépendance d'un grand nombre d'Etats placés naguère sous dépendance coloniale.

Nous nous en félicitons, mais nous nous rendons compte en même temps que si le débat a gagné en profondeur et en intensité il en a pris également une tournure plus complexe, car les préoccupations immédiates et les objectifs des différents participants ne se situent pas toujours sur le même plan, alors que les régimes politiques ainsi que les conditions économiques et sociales qui sont les leurs accusent des différences notoires.

Par ailleurs, les résultats atteints n'ont pas répondu aux immenses espérances que les peuples représentés à San Francisco avaient fondées sur la Charte.

Celle-ci supposait certes une coopération active de chacun des pays membres à l'accomplissement des objectifs communs. Mais son application correcte supposait et suppose toujours entre les principaux membres permanents du Conseil de Sécurité sinon une entente parfaite du moins un désir sincère de rechercher la coopération à travers l'Organisation mondiale. Or, tel n'est pas le cas actuellement. Les rapports entre les deux superpuissances traversent en effet une passe difficile et sont arrivés pratiquement au point mort. Nous ne pouvons que le regretter et souhaiter que le dialogue entre elles reprenne dans les meilleurs délais et que la méfiance réciproque puisse diminuer. La sauvegarde de la paix et l'extension de la coopération, c'est-à-dire la réussite tout court de notre démarche commune, sont à ce prix.

La 45e Foire Internationale de Luxembourg

Le 6 octobre 1984 a eu lieu l'ouverture de la 45e Foire Internationale de Luxembourg, en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière. Relevons que 1 400 exposants de 42 pays ont participé à cette Foire d'automne et que des expositions particulières furent présentées par le Ministère de l'Education Physique et des Sports, le Ministère de la Santé, la Chambre des Métiers ainsi que par la Thomas Mann Bibliothek qui présenta une exposition concernant l'école d'architecture "Bauhaus".

Lors de la cérémonie d'ouverture, des allocutions furent prononcées par Monsieur Claude Pescatore, Président du Conseil d'Administration de la Société des Foires Internationales de Luxembourg, Monsieur Johny Lahure, Secrétaire d'Etat à l'Economie et Madame Lydie Wurth-Polfer, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg. Nous reproduisons ci-après le texte du discours de Monsieur Johny Lahure, Secrétaire d'Etat à l'Economie:

J'ai à coeur de cerner les traits de base de la situation économique actuelle et prévisible à court terme, d'illustrer et de nuancer, au départ de ce constat global, certaines facettes essentielles d'une politique active, de commenter en particulier plusieurs problèmes importants et les solutions raisonnables qu'ils comportent, pour souligner enfin quelques lignes de conduite indispensables à titre de conclusions et de dire les mots qui conviennent à l'adresse des promoteurs de cette rencontre commerciale importante et des exposants et des visiteurs qui vont l'animer.

*
* *

Comment se présente le contexte économique dans l'optique internationale?

A prendre comme cadre le 1er semestre de 1984, je note les points suivants:

- confirmation de la reprise de l'activité économique dans les principaux pays industrialisés, ce qui implique une croissance du P.I.B. en 1984 de quelque 2 à 2,5% en termes réels, le taux de progression pouvant être de la même envergure en 1985;
- atténuation de l'inflation en Europe, le taux moyen de 5,1% en 1984 pouvant descendre à 4,5% en 1985;
- amélioration de l'excédent des balances courantes;
- progression du chômage, le taux afférent pouvant atteindre en moyenne 11,4% en 1985, état de

choses qui documente la croissance insuffisante des économies concernées et l'insuffisance de la seule croissance pour enrayer cette véritable plaie que constitue le chômage.

Mais en matière économique, les indications varient quelque peu suivant les sources que l'on consulte.

Récemment, le Fonds Monétaire International a cru pouvoir retenir les traits caractéristiques suivants, pour ce qui est de sept pays dominants de l'Ouest:

- croissance réelle aux Etats-Unis d'Amérique qui sera encore de 7.0% environ en 1984 mais se ralentira sensiblement en 1985; les prévisions pour les autres pays industrialisés demeurent en retrait par rapport à ces chiffres;
- augmentation du commerce international de 9.4% en 1984 et de 5.2% en 1985;
- bonne évolution sur le front des prix, le ralentissement demeure général pour l'instant;
- niveau préoccupant du chômage. L'OCDE souligne avec raison l'ampleur du chômage qui ne diminue pas et dénonce deux composantes particulièrement douloureuses du phénomène: le chômage des jeunes et le chômage de longue durée.

Dans l'image d'ensemble, il faut avoir à l'esprit d'autres tendances ou des possibilités de développement.

L'évolution des taux d'intérêt risque de briser l'élan de l'investissement et de mettre en péril le fonctionnement du système financier international.

Heureusement, on note ces derniers jours une baisse légère, mouvement qui devrait pouvoir être vérifié par rapport aux effets durables, ce qu'on souhaiterait.

Les factures énergétiques dans les différents pays s'apprécient au regard de l'évolution de la monnaie de réserve internationale par excellence qu'est le dollar.

Prévisiblement, les risques politiques sont patents dans une série de pays.

Les efforts d'adaptation et de restructuration en cours dans les économies européennes sont connus.

Je rappelle l'évidence de l'impact des économies environnantes dont celles de la Belgique et de la République Fédérale d'Allemagne. L'évolution qui s'y manifeste est essentielle pour notre propre situation, tout le monde le sait.

Je note ainsi, à en croire la presse spécialisée, qu'en Allemagne par exemple, le changement de vitesse du moteur économique dénote actuellement une allure plus nonchalante.

*
* *

Les traits ainsi brossés ne témoignent pas de ma part d'une velléité de juge aux conclusions lapidaires et présomptueuses.

J'estime plutôt que l'appréciation est plus nuancée et que les analyses en noir et blanc se recommandent peu.

*
* *

La toile de fond esquissée détermine notre propre situation et nos perspectives en raison de l'état d'imbrication de notre économie dans ce contexte économique international.

Plus brièvement, je tiens à rappeler quelques indicateurs de base, renvoyant pour le surplus aux études du STATEC et d'autres organismes spécialisés.

- L'expansion de la production industrielle a été assez dynamique au cours des 8 premiers mois de 1984.
- Les capacités de production sont utilisées à raison de 79% au milieu de l'exercice 1984, ce qui marque un progrès par rapport aux premiers mois de l'année.
- Nous notons une croissance marquée de la production sidérurgique (+ 24,3% au cours des 9 premiers mois).
- Les exportations des produits sidérurgiques se sont sensiblement développées au cours des 8 premiers mois (+ 19,7% en volume; + 44% en valeur).
- Il y a une évolution régressive au début d'année, ensuite une stagnation des activités dans le secteur de la construction; le pronostic est dès lors porté et donnera lieu à un paquet de mesures que j'évoquerai tantôt.
- L'évolution conjoncturelle est diversifiée dans le secteur tertiaire:
 - * impact positif de la reprise industrielle sur les transports terrestres et fluviaux;
 - * redressement des transports aériens;
 - * évolution quelque peu incertaine dans le commerce;
 - * bonne tenue, mais néanmoins ralentissement de la croissance du secteur bancaire, c'est-à-dire des 117 banques de la place, la somme bilantaire totale ayant atteint pratiquement le chiffre magique de 7 milliards de F.L.
- Le niveau du chômage augmente plus lentement. Faisons cependant attention à la vague de jeunes demandeurs d'emploi, au nombre des faillites - 77 au cours du 1er semestre de 1984, contre 69 pour la

même période en 1983 - et aux implications inhérentes aux difficultés auxquelles sont confrontées plusieurs entreprises, à celles du secteur du bâtiment et à celles que peut entraîner la poursuite de la restructuration de la sidérurgie.

- La rémunération réelle par salarié stagne ou est même régressive.
- Quant à l'évolution des prix à la consommation, je note les taux suivants:
 - taux intra-annuel en septembre 1984 de 3,9%;
 - taux moyen des 12 derniers mois de 6,9%.J'y reviendrai plus loin.

*
* *

Voilà pour le tableau de fond.

Le constat de départ étant fait et suffisamment nuancé, je crois, je m'empresse d'aborder quelques actions indispensables pour faire face d'une manière active et cohérente aux problèmes qui se posent.

*
* *

Nous devons parfaire l'arsenal des instruments d'analyse pour détecter à temps les difficultés que rencontrent nos agents économiques.

Bien sûr, il y a d'ores et déjà des instances qui font à ce propos un travail valable: différentes commissions consultatives, comité de conjoncture, réunions tripartites, STATEC, Conseil Economique et Social.

L'action rapide et volontariste demande cependant la mise en oeuvre d'approches combinant le caractère scientifique et le pragmatisme.

C'est ainsi que dans le cadre de la réforme de l'échelle mobile le Gouvernement propose d'introduire une série de paramètres à prendre en compte pour apprécier la situation économique et pour situer le seuil critique d'aggravation de l'évolution, permettant la saisine du comité de coordination tripartite.

Ces indicateurs visent essentiellement le différentiel d'inflation, le taux de change, l'évolution du commerce extérieur, les termes de l'échange, la compétitivité de l'industrie par rapport au coût salarial relatif, les prix industriels, l'activité économique et l'évolution du pouvoir d'achat.

Le système une fois introduit, il appartiendra au STATEC de publier périodiquement les données du tableau de bord sur l'état de santé de notre économie. Un rapport détaillé sera soumis semestriellement au Gouvernement en Conseil afin de lui permettre de suivre de près l'évolution de notre économie et de prendre les décisions qui s'imposent en la matière.

Cette démarche sera complétée par la mise en oeuvre d'un système de clignotants dont le passage au rouge, observé par les départements ministériels concernés, déclenchera l'intervention desdits Ministères, ceci dans l'intérêt des entreprises confrontées à

des problèmes majeurs et dans l'intérêt des salariés concernés.

Seront appelés à intervenir et à collaborer dans ce contexte les services des Ministères de la Sécurité Sociale, du Travail, des Finances et de l'Economie, afin de faire le tri et le pronostic nécessaire, permettant – en temps opportun – une prise de contact avec les entreprises en difficultés et l'examen des mesures d'assainissement qui s'impliquent.

Cette approche n'est pas assimilable à l'institution d'une cellule à vocation de panacée, ce qui serait illusoire en matière économique.

Le Gouvernement entend cependant renforcer la démarche préventive, pour parfaire et pour améliorer ainsi l'application des instruments existants.

J'y ajoute que si une série de services voient ainsi multiplier leurs tâches, il est indispensable de procéder de la sorte et de consentir ces efforts accrus. Dans la même foulée, il est indiqué de signaler que les travaux en cours auprès du STATEC déboucheront prochainement sur un perfectionnement de certains paramètres, comme les indices de la production industrielle et de la construction, les fichiers sur la main-d'oeuvre, l'indice du coût de la vie et les statistiques du commerce extérieur.

*

* *

J'aimerais évoquer en second lieu la politique des revenus et le nécessaire équilibre qui doit s'instaurer entre l'évolution des rémunérations et des revenus, d'une part, et celle des investissements de l'autre.

Ici encore, tout se tient.

Je me rappelle fort bien que le Conseil Economique et Social a consacré il y a quelques années à cette matière un avis de fond remarquable.

Ledit avis, pour ce qui est de l'observation d'une série de préalables et de l'ampleur de la démarche, à allure de programmation indicative, rappelle l'ambition d'une politique de revenus globale: améliorer la gestion et la productivité des agents, diminuer la fréquence et l'importance des interventions, poursuivre la stabilité monétaire, atténuer les effets de l'inflation, assurer le plein emploi, permettre une croissance plus régulière.

Je me rends compte que pareille tâche présuppose la disponibilité de nombreuses statistiques de base dont des données sur l'évolution des revenus, de tous les revenus.

Nous n'en sommes pas encore là, mais nous tâchons de perfectionner progressivement le système.

Par ailleurs, l'absence de statistiques fiables explique les controverses en relation avec l'évolution des différentes catégories de revenus.

Nous savons, en revanche, qu'en temps de crise qui perdure, l'évolution des rémunérations réelles des salariés a été plutôt régressive, selon certains secteurs, et que la situation économique a empêché,

d'autre part, pas mal d'entreprises d'augmenter les investissements productifs requis.

Pour ma part, j'entends greffer sur ce constat quelques brèves réflexions finales.

Sur un plan théorique, une moins-value de rémunérations salariées se compare à l'évolution des revenus de capitaux. S'il y a simple déplacement, nous sommes en présence d'une substitution qui ne corrige pas l'équilibre global.

Je rappelle en second lieu que c'est la demande intérieure globale couvrant à la fois les fonctions d'investissement et de consommation, qui constitue le ressort du progrès économique et social, encore que le schéma en question présuppose l'existence de plusieures conditions et un cadre opérationnel adéquat.

En troisième lieu, il faut souligner l'importance de la ressource humaine. Serge-Christophe KOLM, évoque dans un livre récent – *La Bonne Economie* – la sagesse dans le lointain. Encore que les marques prononcées d'optimisme et d'altruisme qui y sont prodiguées soient à apprécier avec les nuances nécessaires, une phrase, révélatrice de la solidarité nécessaire, trouve mon appui entier:

“Chacun donne à la société et réciproquement elle reçoit de l'ensemble des autres”.

Enfin, je soulignerais que les efforts consentis sur les rémunérations salariées doivent être contrebalancés par des efforts d'investissement et de modernisation dans le chef des entreprises.

Ces considérations s'inscrivent dans un cadre qui dépasse la simple relation bilatérale.

Nous devons nous atteler tous à la tâche, chacun avec ses moyens, afin que le cadre d'ensemble – orientant et stimulant – soit amélioré.

C'est dans cette direction-là que nous devons aller pour façonner un des grands équilibres, et, la croissance aidant, encourager le développement d'unités de production et de prestation de services modernes, véhiculaires de progrès, générant des rémunérations adaptées et équitables.

Le bon fonctionnement du système de concertation des forces vives de la nation, qui a fait ses preuves dans notre pays, constitue un des préalables essentiels à la réussite d'une telle action. Le Gouvernement prendra les initiatives qui s'imposent pour réactiver les institutions créées dans le cadre du modèle luxembourgeois.

*

* *

L'avant-projet de la loi-cadre d'expansion économique, revue et enrichie, est au point. Le Gouvernement en Conseil en a déjà délibéré et arrêtera sa position dans les premières semaines, après certaines consultations ultimes. Il serait déplacé de faire devant cet auditoire averti la genèse du document disponible. A signaler tout de même la différenciation régionale, une approche conséquemment plus

pragmatique quant à la communication préalable des dossiers aux autorités des C.E., une approche fiscale améliorée, un accent plus prononcé pour le secteur tertiaire, l'encouragement de la recherche-développement, les liens avec d'autres législations de stimulation économique.

Sur le plan de la procédure, le Gouvernement se fixera à très court terme et saisira les instances législatives.

Parallèlement, on prendra soin d'engager les contacts obligatoires au niveau du Marché Commun, et, à titre de mesure conservatoire, la loi budgétaire opérera le raccord nécessaire, quitte à ce que la loi-cadre d'expansion économique remise à neuf, une fois opérationnelle, rétroagisse au 1er janvier 1985.

D'aucuns diront que cette démarche est dévoreuse de temps. Que voulez-vous, l'état du dossier relégué ne permet pas d'agir autrement. Soyez rassurés, nous allons y mettre des bouchées doubles.

Un objectif primordial du Gouvernement étant de créer des emplois nouveaux, il va sans dire que nous allons poursuivre, voire relancer les initiatives qui accompagnent traditionnellement l'application de la législation de stimulation économique de base: contacts suivis avec les investisseurs potentiels, réanimation de la cellule promotionnelle, exploration de contacts nouveaux, du côté de la Scandinavie par exemple, examen de formules de complément, de concert avec la SNCI. J'y ajoute – il est important – que les efforts d'investissements des entreprises existantes seront honorés à leur juste mesure et sur un pied d'égalité.

J'y ajoute aussi que les investigations – en vue de formules praticables dans notre dimension – seront intensifiées en vue de la mobilisation productive des capitaux à risque.

Au début de la législature nouvelle, je pense que ces indications de programme suffisent, étant acquis qu'il serait oiseux de vous présenter déjà maintenant une liste actualisée des projets acquis et à poursuivre, et compte tenu du fait qu'un exercice de ce genre – d'autres occasions prochaines s'y prêteront – doit éviter de toute façon un fastidieux compartimentage dans le temps et s'insérer profitablement dans un moyen terme.

Nous sommes confrontés à un défi technologique.

Dans le prédit contexte, j'évoquerais brièvement trois actions spécifiques.

La première a trait à la recherche-développement, rapport indispensable de la rénovation. L'édifice à trois étapes – encouragement financier et concours de la S.N.C.I., fiscalité judicieuse, concours logistiques – vous est connu.

Nos efforts seront poursuivis activement dans cette direction.

Ayons toutefois à l'esprit les nuances essentielles dans les composantes du triptique: recherche-application, recherche-développement et recherche fon-

damentale, nos possibilités à cet égard, les contacts nécessaires avec les Universités qui pourront prêter leur concours, et le lien indispensable entre les dimensions intellectuelles et industrielles. Je voudrais souligner le rôle que joue l'Institut Supérieur de Technologie en la matière.

Je retiendrais pour le surplus que l'action du Gouvernement se développe sur le plan de la stimulation et de l'encadrement.

L'innovation, plus nécessaire que jamais, ne se décrète pas: elle est affaire d'entreprise.

Quant aux branches dynamiques de nos entreprises relevant des classes moyennes – sans vouloir empiéter sur les prérogatives de mon ami Robert GOEBBELS, Secrétaire d'Etat compétent – je retiendrais aujourd'hui que malgré l'acquis, il reste du pain sur la planche.

Le programme gouvernemental et les suggestions répétées du Conseil Economique et Social sont suffisamment éloquentes.

Il faut s'atteler à la tâche, faire le tri nécessaire et procéder aux adaptations et aux réformes reconnues prioritaires.

Pour ce qui est de notre place financière – je vise tant les banques et le secteur parabancaire que les sociétés d'assurance – nous allons oeuvrer au profit de la consolidation, étant pleinement conscients du poids économique de cette base tertiaire, de la nécessité d'améliorer l'environnement général, du potentiel de développement et de l'opportunité de faire fruit de législations rénovées, comme en matière d'assurances par exemple.

*

* *

Le secteur de la construction compte tenu du nombre des entreprises, de l'emploi procuré et de l'effet multiplicateur acquis, requiert prioritairement notre attention.

Il est bien connu que depuis plusieurs mois, ce secteur bénéficie d'une légère reprise, tout comme le reste de l'économie. Parallèlement au ralentissement de l'inflation, l'évolution du coût de la construction est un peu freinée, elle aussi.

Malgré ces revirements positifs, une certaine prudence reste de mise, car la demande en matière de construction reste encore hésitante. Par conséquent, je pense qu'il faut la stimuler afin que la timide amélioration ne reste pas passagère.

Voilà pourquoi le Gouvernement s'est engagé à adopter le plus rapidement possible un paquet de mesures visant la relance de l'activité dans ce secteur. Les moyens envisagés seront calqués sur les mesures proposées par la tripartite "bâtiment" dans son rapport du mois d'avril de cette année.

L'adoption d'un tel programme de stimulation de la construction exige évidemment le respect de quelques règles économiques élémentaires. Par définition, toute politique conjoncturelle – ou anticycli-

que – tend à provoquer à court terme des effets de relance par des mesures limitées dans le temps. Autrement dit, il ne peut être question de créer par le biais de mesures d'incitation une demande artificielle de caractère permanent, qui tendrait à créer ou à maintenir dans le secteur de la construction des surcapacités incompatibles avec les besoins à moyen terme et l'environnement économique général. De plus, ces mesures, pour être efficaces, ne peuvent être trop générales; il faut plutôt les orienter de façon à ce qu'elles produisent un effet maximal pour un engagement financier minimal.

Il y a quelques jours, le comité interministériel créé ad hoc vient de remettre au Gouvernement le bilan de ses travaux; la préparation de l'application technique du plan de relance est donc achevée. L'introduction des premières mesures ne devrait pas tarder à se faire.

Le programme en question comporte des mesures de stimulation de la demande privée surtout en matière de logements, le volet du bâtiment industriel ou du tertiaire étant plutôt du ressort de la politique d'industrialisation et de diversification économique. L'objectif fondamental est la réduction du coût de l'accession à la propriété, tant pour la construction nouvelle que pour l'acquisition d'immeubles existants si elle est suivie de travaux de rénovation et d'aménagement d'une certaine envergure. Le Fonds de logement à coût modéré et l'Administration communale de Dudelange montrent à leur stand comment un tel programme de rénovation d'un quartier ancien peut être mené à bonne fin. Il s'agit donc d'intervenir au niveau du financement des investissements par différents biais. En matière de travaux publics, il est envisagé de maintenir en volume le niveau élevé des investissements pendant l'année 1985. Enfin, les entreprises de construction seront invitées à contribuer elles aussi à la relance du secteur par une réduction de leurs coûts au moyen d'une rationalisation optimale des méthodes de construction.

A côté de ce programme à court terme, le Gouvernement réfléchira sur l'introduction de dispositions de caractère général et permanent, qui pourraient être prises à moyen terme en vue d'améliorer l'environnement économique, juridique et fiscal du secteur de la construction.

*
* *

Quant à la restructuration de la sidérurgie, cet auditoire est bien au fait.

Que j'en traite seulement maintenant n'enlève rien ni au poids prépondérant du secteur ni à la nécessité d'arrêter rapidement des solutions d'encadrement définitives. Sur le plan interne, nous hâtons les travaux exploratoires. La conférence tripartite "Sidérurgie" reprendra ses travaux lundi prochain, sur la base d'analyses préparées par un groupe de travail.

C'est dire que dans les premières semaines à venir, une solution globale, économiquement, financière-

ment et socialement acceptable, doit se dessiner, l'objectif étant d'assurer définitivement l'avenir de notre sidérurgie, de tous les sites, et de garantir ainsi les emplois dans ce secteur-clef de notre économie.

Dès que l'orientation se concrétisera, il importera de clarifier les choses avec la Commission des C.E.

Notre stratégie – une stratégie ne se révèle jamais ni à coup sûr ni à titre anticipatif – tiendra évidemment compte des éléments positifs du dossier luxembourgeois de départ et sera évidemment plaidé avec un maximum d'arguments et de persuasion.

Les contraintes en la matière – vous le savez bien – dépassent le cadre national et communautaire.

Du côté de la SARRE, nous enregistrons avec satisfaction le fait que les choses bougent et se précisent en vue d'une prise de distance programmée, négociée au début de l'année en cours.

La coopération industrielle avec la Belgique poursuit son cours.

Il importe de la suivre, compte tenu des accords et arrangements.

J'espère – pour ce faire d'une manière optimale – que le comité d'accompagnement de niveau gouvernemental sera bientôt à pied d'oeuvre pour améliorer les procédures d'information et de consultation.

*
* *

Pour ce qui est du marché de l'emploi, les données sont régulièrement publiées.

Les analyses de l'Administration de l'Emploi et d'autres enceintes sont poursuivies activement pour nous informer en permanence.

Quant à notre souci primordial pour un emploi optimal, je l'ai exprimé dans plusieurs passages antérieurs de mon allocution.

Les problèmes reconnus sont à apprécier à l'échelle de notre dimension à nous. Le recours à des paramètres théoriques, appliqués ailleurs, tombe à faux. Compte tenu de notre situation actuelle et prévisible à court terme, le Gouvernement en Conseil a arrêté 3 lignes de conduite utiles:

- coordination des actions d'embauche dans les entreprises encouragées dans leurs efforts d'investissements;
- concours étroit des services et des ministères compétents pour assurer, en dû temps, la formation professionnelle nécessaire de la main-d'oeuvre;
- organisation concertée, par approches régionales, pour cerner les problèmes d'emploi en vue de promouvoir une affectation optimale de la main-d'oeuvre disponible. Enfin, le Gouvernement envisage d'améliorer les mesures dans l'intérêt des jeunes qui cherchent un emploi.

*
* *

Quant à l'évolution des prix, de la politique active à mener à cet égard, de l'échelle mobile des salaires et des éléments de réforme de l'indice du coût de la vie, j'admets volontiers qu'un point sensible est touché dans mon chef.

Pour ce qui est des taux intra-annuels de l'inflation, l'indice luxembourgeois s'améliore: + 6,7% à partir de juin 1984, + 3,9% en septembre.

Nous rejoignons ainsi à nouveau le 3e rang, derrière la République Fédérale d'Allemagne et les Pays-Bas.

On peut aussi rendre attentif à la position plus avantageuse du Luxembourg par rapport à l'évolution des prix en Belgique. En effet, notre taux mensuel intra-annuel est passé de 6,7% à 3,9% de juin à septembre 1984, contre respectivement 6,8% à 5,3% en Belgique.

La hausse moyenne glissante sur 12 mois a été chez nous la suivante:

- juillet 1984 7,6%
- septembre 1984 6,9%

Une double conclusion s'en dégage:

- Il faut à nouveau se placer dans la fourchette donnée par les niveaux de prix en Allemagne et en Belgique.
- Une politique volontariste est de rigueur, qui exclut le laisser-aller.

*
* *

Pour ce qui est de ce dernier point, la déclaration gouvernementale du 23 juillet 1984 est sans équivoque. Il y a lieu de garantir une saine concurrence, d'assurer la transparence des prix et d'agir sur la formation des prix.

Plusieurs lignes de conduite sont à l'avant-plan:

- Un différentiel d'inflation important est économiquement ruineux.
- Si les marchés d'exportation sont essentiels, il ne faut pas oublier que la demande interne joue son rôle.
- La paix sociale, bien précieuse, est à sauvegarder à tout prix.
- L'échelle mobile des salaires ne peut être stigmatisée en permanence comme fauteur de trouble sur le front des prix.
- Ladite échelle est aussi à considérer comme un rempart contre des hausses de prix inconsidérées et débridées.
- Nos agents économiques, y compris les organisations professionnelles et les syndicats responsables, peuvent contribuer de façon marquée aux efforts pour juguler l'inflation.

Le retour à l'indexation à partir du 1er janvier 1985, proclamé dans la déclaration gouvernementale, continue d'alimenter les controverses, les arrières-pensées et les escarmouches inutiles.

Un projet de loi afférent sera soumis prochainement aux instances législatives.

Sans m'y étendre outre mesure, j'ai à coeur tout de même d'esquisser les 5 volets qui se tiennent:

- affirmation du principe de l'adaptation périodique, automatique et proportionnelle des traitements et salaires à l'évolution des prix; donc pas de compensation des pertes de revenus du passé, mais sauvegarde du pouvoir d'achat à l'avenir;
- introduction d'un tempérament au mécanisme en cas d'aggravation de la situation économique; la série des paramètres à cerner à ce propos vous ont été commentés antérieurement;
- consultation, en ce cas, du comité de coordination tripartite;
- intervention, toujours dans une situation avérée de crise, d'un médiateur;
- prise de décision par les organes légalement responsables.

Cet échafaudage respecte la logique et concrétise un processus démocratique.

Je m'interroge dès lors sur le procès d'intention et les quiproquos qui se multiplient à vue d'œil.

Pour compléter ce contexte, disons un mot sur la réforme de l'indice des prix à la consommation.

Ici encore, je note des soubresauts et des critiques anticipées massivement.

La réforme envisagée aura un caractère intérimaire, suivant les démarches suggérées par les forces vives rassemblées au sein du Conseil Economique et Social dont je ferai relancer les travaux d'urgence.

Sous préjudice dès lors d'une enquête de base ultérieure sur les budgets familiaux, d'ores et déjà appuyée par un crédit inscrit au projet du budget 1985, la réforme initiale proposée a un triple fondement:

- enquête de 1977 sur les budgets familiaux, seule base statistique nationale disponible actuellement;
- relevé des prix effectué par le STATEC suite à cette enquête;
- avis du Conseil Economique et Social relativement au projet élaboré par le STATEC.

On va tenir compte d'autres préoccupations largement affirmées: élargissement du panier des articles, appelé à passer de 170 à 270 positions environ, actualisation des coefficients de pondération, prévention des effets d'auto-allumage, souci d'aménager un instrument de mesure neutre et objectif de l'évolution des prix.

Une large consultation des milieux intéressés est prévue. Qu'on ne mette pas les boeufs devant la charrue avant que les idées ne soient mises au net.

La consultation nécessaire s'engagera, c'est l'évidence même. Ce sera chose faite au mois de novembre pour nous ménager la chance d'une mise en vigueur dès janvier 1985.

*
* *

Ce premier discours d'inauguration de la Foire Internationale de Luxembourg qu'il m'a été donné de prononcer m'a donc permis d'évoquer les difficultés de la situation économique actuelle, tant sur le plan international que sur le plan interne, d'en analyser les éléments qui conditionnent l'évolution économique future de notre pays et de dégager en conséquence les points essentiels de l'action gouvernementale.

- Rappelons donc que le contexte économique international demeure préoccupant, que la croissance de l'économie américaine connaît dès à présent un fléchissement assez net, alors que les économies européennes n'en ont pas encore su pleinement bénéficier. L'Europe semble de toute évidence ne pas encore avoir trouvé la dynamique de croissance qui lui permettrait de poursuivre d'une façon autonome sur sa lancée en 1985. Et finalement, alors que le niveau élevé du dollar nous préoccupait jusqu'ici, les risques de sa baisse brutale avec en cortège le dérèglement des marchés financiers et la perte de notre avantage de compétitivité ne sont pas moins inquiétants.

- Dans cet environnement, et compte tenu du degré d'ouverture de notre économie sur l'extérieur, la reprise de la production qui semble s'être amorcée chez nous dès la fin de 1983 paraît encore mal assurée pour l'avenir.

Le Gouvernement est conscient de la nécessité de suivre l'évolution tant sur le plan macro-économique qu'au niveau des entreprises avec une vigilance extrême. D'où la mise au point d'instruments d'analyse plus performants tant au niveau de la compétitivité globale de notre économie que de l'évolution des revenus et des prix et de la situation des entreprises.

- La politique des revenus proposée par le Gouvernement prend en compte ces impératifs de compétitivité en recherchant une croissance saine des revenus des ménages compatible avec les facultés d'investissement des entreprises, l'ensemble étant intégré dans un système de concertation sociale qui constitue une véritable relance de ce qu'on a appelé le modèle luxembourgeois.

- Je rappelle que le taux d'inflation demeure trop élevé - surtout si l'on fait abstraction de tous les éléments étrangers à l'évolution des prix qui ont marqué à la baisse l'actuel instrument de mesure.

Une politique active des prix, menée de concert avec une politique des revenus cohérente et sélective, devra permettre en 1985 de réduire les tensions inflationnistes et de consolider par conséquent notre situation compétitive.

- La réalisation de cet équilibre économique et social dépend évidemment, comme je l'ai rappelé, du succès de politiques résolument orientées vers la relance et la diversification des activités et je ne citerai comme exemple que les mesures envisagées pour la consolidation du secteur de la construction, la politique sidérurgique devant aboutir à la sauvegarde définitive d'un instrument de production performant intégrant tous les sites actuels et une politique de recherche et d'innovation coordonnant et développant les infrastructures et mobilisant l'ensemble du potentiel scientifique disponible.

- L'ensemble de ces initiatives doit déboucher sur la réalisation de l'objectif prioritaire de l'action gouvernementale, la sauvegarde, la consolidation et même l'expansion de l'emploi.

J'espère que ce bref rappel des points forts de l'évolution économique actuelle et des priorités de la politique du Gouvernement en matière économique et sociale aura permis de dissiper les malentendus, d'éliminer les préjugés et surtout de contribuer à motiver les agents économiques en les sensibilisant à ce message.

J'admets volontiers que ce message, vibrant qu'il se veut, soit entendu dans une période, certes difficile, mais inspirant un optimisme raisonné.

Au-delà, il fait appel à la volonté de concertation et de renouveau, à l'esprit d'équilibre et d'équité, à notre tradition vérifiée de travail, de coopération, de dialogue et de solidarité.

Qu'au jour de l'inauguration de la Foire d'Automne 1984, les 1 400 exposants provenant de 42 pays, les organisateurs de la rencontre, les visiteurs que je sais nombreux, trouvent dans cette manifestation la satisfaction méritée de leurs efforts!

Qu'ils véhiculent, d'autre part, le message que je viens de porter, à titre d'encouragement à nous tous et au profit du développement économique de notre pays.

*
* *

La visite officielle du Président du Parlement Européen à Luxembourg

Répondant à l'invitation du Gouvernement luxembourgeois, Monsieur Pierre Pflimlin, Président du Parlement Européen, a effectué une visite officielle à Luxembourg, le 7 septembre 1984.

Au cours de cette visite, le Président du Parlement Européen a été reçu en audience au Palais grand-ducal par Son Altesse Royale le Grand-Duc. Il a eu des entretiens avec Monsieur Jacques Santer, Prési-

dent du Gouvernement, et a assisté à une réunion de travail sous la présidence de Monsieur Jacques F. Poos, Ministre des Affaires Etrangères. Monsieur Pierre Pflimlin a en outre eu une entrevue à la Chambre des Députés avec les Vice-Présidents de la Chambre, le Président de la Commission des Affaires Etrangères et les Présidents des groupes politiques. Il a également rencontré les membres luxembourgeois du Parlement Européen.

Au cours d'un déjeuner offert en l'honneur de Monsieur Pierre Pflimlin, l'allocution suivante a été prononcée par Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement :

C'est un grand honneur pour les membres du Gouvernement luxembourgeois et pour moi de pouvoir accueillir aujourd'hui dans notre capitale et à cette table le nouveau Président du Parlement Européen, pour sa première visite officielle depuis la prise en charge de ses fonctions, un geste symbolique auquel le Grand-Duché de Luxembourg est très sensible. C'est pour moi un éminent plaisir de pouvoir saluer en vous, l'homme politique chevronné et l'europpéen convaincu, ressortissant d'une grande nation voisine et amie du Luxembourg.

A l'heure où la crise qui minait de l'intérieur tout l'édifice communautaire a pu être surmontée à Fontainebleau, la charge de présider le Parlement Européen revêt un caractère particulier et une importance fondamentale.

Nul doute en effet que le nouvel élan, dont devrait être portée la Communauté aujourd'hui, ne contribue à mettre en évidence le rôle que joue et devra jouer encore plus à l'avenir le Parlement Européen en tant qu'institution motrice, apte à promouvoir le renforcement des liens entre les Etats membres et à prôner la cohésion communautaire et l'idée européenne tout court. La Déclaration solennelle sur l'Union Européenne a clairement reconnu à l'Assemblée Européenne cette prérogative et le projet de traité instituant l'Union Européenne, issu des rangs du Parlement Européen et plus connu sous le nom de rapport Spinelli, sont la preuve tangible de l'esprit novateur que cette institution est capable d'insuffler à une Communauté Européenne fatiguée par plus de 25 ans d'innombrables querelles stériles et en proie trop souvent à des préoccupations mercantiles. La Communauté Européenne est à la recherche de son second souffle, au Parlement Européen, d'être le phare.

Une phare, une institution en avance sur son temps, dont le prestige et la légitimité ont été considérablement rehaussés par l'élection directe au suffrage universel de ses membres. Le Gouvernement luxembourgeois a toujours été convaincu que l'élection directe de l'Assemblée par les pays européens appelait de ses vœux en même temps un accroissement de ses compétences. C'est cependant un pas que, par manque de témérité peut-être, et par volonté de ne pas remettre en cause un équilibre institutionnel déjà fragile, les Etats membres ont répugné à franchir jusqu'à présent du moins.

Il nous semble que l'Europe de la deuxième génération exigera tôt ou tard pour toutes les institutions européennes, y compris le Parlement Européen, un regain de vigueur. En seront les artisans, les Etats membres naturellement, mais également toutes les institutions communautaires au sein desquelles une plus grande coopération interinstitutionnelle serait souhaitable.

Cet esprit de coopération est en tous cas celui, qui a toujours guidé et guidera à l'avenir les relations de l'Etat luxembourgeois avec les institutions européennes, y compris avec le Parlement Européen. En tant que nouveau Président de cette Assemblée, vous n'êtes pas sans savoir l'attachement et l'intérêt que nous lui apportons, au point que cette attention ait pu, par le passé, apparaître trop prononcée, voire irritante. Il est de mon devoir de rappeler la constante de la politique du Gouvernement luxembourgeois qui consiste à se défendre contre toute velléité de remise en cause de la situation actuelle qui, de par les traités, fait de Luxembourg un des trois lieux de travail provisoires des institutions communautaires et plus spécialement de l'épine dorsale du Parlement Européen que sont son secrétariat et son administration. Il y va non seulement du respect des engagements valablement souscrits par tous les Etats membres, mais également de la fierté du plus petit pays de la Communauté de prêter son cadre à une aventure européenne dont il a été un cofondateur et un promoteur permanent.

Dans ce contexte, il va de soi, et ce malgré les apparences parfois trompeuses, qu'aucun effort n'est épargné pour améliorer les infrastructures existantes et les adapter aux exigences qui découlent de l'existence de trois lieux de travail des institutions européennes. C'est une preuve tangible de la marque de confiance et de la foi européenne qui anime le Luxembourg à l'égard de la Communauté. Peut-on imaginer meilleure prémisse pour créer avec les institutions européennes et plus particulièrement avec le Parlement Européen un climat de confiance et de coopération que nous appelons de nos vœux ?

Une coopération plus approfondie, selon nous, pourra seule faire avancer l'Europe vers plus de cohésion, vers un espace que Victor Hugo décrivait déjà ainsi au siècle dernier : "Un jour viendra où l'Europe ne connaîtra d'autres champs de bataille que les marchés s'ouvrant au commerce et les esprits aux idées".

Il va de soi que dans les deux domaines, des progrès restent à faire. Il incombera au Parlement Européen de promouvoir l'idée européenne et à son Président de lui insuffler une énergie décuplée pour mener à bien cette tâche de longue haleine.

Le dynamisme qui vous caractérise Monsieur Pflimlin et avec lequel vous avez pu entre autres faire de Strasbourg un lieu de travail de la Communauté à part entière, sera, j'en suis convaincu, une qualité qui facilitera et guidera à la tête de l'Assemblée votre mission qui exige vitalité, doigté, objectivité et esprit de conciliation, des qualités dont vous vous êtes fait

le champion tout au long de votre longue et prestigieuse carrière politique.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Puis-je vous prier de bien vouloir, avec moi, lever votre verre et boire à la santé du nouveau Président

du Parlement Européen et à l'avenir de nos relations qui, j'en suis convaincu, seront marquées par un esprit de compréhension mutuelle, de confiance et de coopération fructueuse.

*
* *

Le Quarantième Anniversaire de la Libération du Grand-Duché

Afin de permettre aux communautés locales de célébrer le 40ème anniversaire de la Libération, le Gouvernement avait décrété la semaine du 9 au 16 septembre 1984 "Semaine de la Libération" en félicitant les autorités locales pour les manifestations organisées à cet effet.

Par ces cérémonies sur l'ensemble du territoire, le peuple luxembourgeois avait tenu à témoigner sa gratitude à ses libérateurs et à rendre un hommage au sacrifice des soldats américains et alliés qui ont permis au Luxembourg de retrouver la liberté après quatre années d'oppression nazie.

Le Gouvernement s'est associé à la Ville de Luxembourg pour marquer l'anniversaire de la Libération, en invitant la population à participer aux cérémonies organisées par la Ville de Luxembourg pendant la journée du lundi, 10 septembre 1984.

Pendant la matinée, les délégations des associations patriotiques ont déposé des fleurs sur les tombes des soldats alliés reposant aux cimetières de la Ville, ainsi qu'au pied du Monument Winston Churchill. 40 coups de canon furent tirés de la hauteur des Trois-Glands, tandis que les sirènes furent mises en marche et que toutes les cloches des églises se mirent à carillonner. En même temps eut lieu la levée des couleurs des Etats-Unis d'Amérique au grand mât dominant la vallée de la Pétrusse, en présence de détachements militaires américains et luxembourgeois. Un Te Deum fut chanté à la Cathédrale en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc, des représentants des corps constitués, des autorités militaires et civiles, des délégations d'anciens combattants venus des Etats-Unis, des membres du Conseil National de la Résistance, des mouvements patriotiques, des enrôlés de force et de l'American Luxembourg Society.

Le Te Deum fut suivi d'un dépôt de fleurs par les anciens combattants américains au Monument du Souvenir, en présence de Son Excellence Monsieur J. Dolibois, Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique à Luxembourg, d'un détachement de l'Armée luxembourgeoise, de la musique militaire et des représentants des associations patriotiques.

La matinée fut clôturée par une réception des anciens combattants américains à l'Hôtel de Ville de Luxembourg.

Au cours de l'après-midi, Son Altesse Royale le Grand-Duc présida une émouvante cérémonie de reconnaissance nationale au cimetière militaire de Hamm. Le programme comprenait une allocution de Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, suivie de l'invocation de l'aumônier militaire catholique, une allocution par Madame Lydie Wurth-Polfer, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, une prière du Grand Rabbin et une allocution de Monsieur John Dolibois, Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique à Luxembourg.

Après la bénédiction des tombes, Son Altesse Royale le Grand-Duc déposa une couronne de fleurs devant le Mémorial, tandis que la musique militaire exécutait la sonnerie aux morts, suivie de la triple salve tirée par un détachement militaire du 54ème régiment US. A la fin de cette belle cérémonie, Son Altesse Royale s'est entretenu avec les vétérans américains de la 10ème Division Blindée.

La soirée débuta par une séance de projection de films sur la Libération, suivie d'une grande réception au Théâtre Municipal, donnée par le Gouvernement et le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville de Luxembourg, en l'honneur des anciens combattants venus des Etats-Unis, et par un concert à la Place d'Armes. Un feu d'artifice tiré du parvis du Théâtre Municipal clôtura la partie officielle des cérémonies de la commémoration.

Ci-après nous reproduisons le texte du discours de Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, prononcé lors de la cérémonie au cimetière militaire de Hamm:

Today, the 40th anniversary of the liberation of the capital of Luxembourg we get together to pay homage to those American soldiers who died so that we can live in peace and freedom.

On the 9th of September 1944, the 5th armored division had entered Luxembourg and in less than a week the G.I.'s had cleared the Grand-Duchy from a 4 years' most cruel occupation. During this period many of our fellow-citizens had been put in jail and concentration camps, while more than thousand of our families had been deported to Eastern Germany.

On the 11th of September 1944, the first U.S. soldiers crossed the german border in the northeastern part of our country.

In two months, the Allied Forces had rushed from the Normandy landing beaches to the German homeland defence line, the "Westwall".

After that tremendous move the U.S. Forces had to consolidate their positions and reorganize for the final attack against Germany.

While hard fighting continued north of this country, the situation along our eastern border was rather calm, in such a way, that the 4th Infantry Division, which had suffered heavy losses in the Hurtgen Forest battle had been moved for rest and recuperation to the Echternach area on the Luxembourg-German border line.

On the 16th of December, three days after the 4th division had moved in, the counter attack, known as the "Rundstedt-Offensive" was launched by the German forces.

The 17th December, the 10th Armored Division, your division, reached Luxembourg-City, while one of your combat-teams moved to the Bastogne area, the remainder counter-attacked in the Beaufort-Echternach region. Thanks to your quick action and the resistance of the Fourth, the enemy's attack failed in that sector.

Thanks to you Luxembourg-City as well as the southern part of our country was saved from a new German occupation.

To your comrades who died in action we have a great debt, a debt we never can pay. But those white crosses and stars guarantee that at least it will never be forgotten nor by us, nor by our children and children's children.

Since forty years – after four long years of cruel tyranny and tremendous sufferings under the terrifying occupation – we became again a free and independent people. This happiness we owe to the brave American Army. During the occupation time our people was helpless. The only thing we could do in Luxembourg was to suffer in silence, to organize the resistance and to keep confidence in our allied friends. This confidence was never denied.

The price to recover our liberty cost the lives of thousands Allied Soldiers. The share we pay today for our common defence cannot be compared with the sacrifice you paid forty years ago for our liberation.

Luxembourg is well aware that it is unable to assure its own defence, reason why we joined the Western European Defence Union and NATO, this does not mean that we have no more responsibility for our defence, but that we accepted to contribute proportionally to the common defence of the West.

As a member of NATO, we fulfill our sacred duty to be ready to safeguard the freedom you returned to us during world war II.

Your security is ours. Americans and Europeans have to join their defence efforts to deter the threat we are facing today.

Only a strong free world under responsible political leadership can successfully negotiate disarmament and detente.

The North Atlantic Alliance is a two pillars organization, should one of the pillars weaken, the weight of responsibility for the common defence would crash the other one.

To face the threat the Alliance needs not only efficient armed forces, but also efficient political leadership in the member-countries accepting to share in solidarity the burden of the deterrent and respecting the decisions taken in a democratic procedure. Only by so doing we really honour the memory of those who died for that we can live in peace and freedom.

Pour commémorer la mémoire de ceux qui venant de continents lointains ont sacrifié leur jeune vie pour nous permettre de retrouver notre honneur, notre liberté, notre indépendance, je n'ai pas d'autres mots que de citer une grande résistante luxembourgeoise qui vient d'écrire ces quelques phrases admirables et émouvantes dans le dernier numéro de l'Organe de la Ligue Luxembourgeoise des Prisonniers et Déportés politiques:

"Nous aurons une pensée toute particulière pour le simple GI qui fut un de ceux qui arrivèrent ici le 9 septembre 1944, un de ceux qui nous ramena nos Princes, qui sourit à la foule en liesse, qui donna sa barre de chocolat à la petite fille émerveillée et partagea ses cigarettes avec l'inconnu qui l'acclamait dans l'enthousiasme d'un merveilleux bonheur.

Merci à vous, GI's, venus du Vermont, de l'Oregon, de la Louisiane, qui vécurent avec nous la libération de notre capitale, de notre pays, qui restèrent avec nous dans nos petits villages de l'Oesling et se réjouirent avec nous d'une victoire gagnée sur la terreur et la cruelle oppression.

Merci à vous GI's d'avoir lutté encore en ces journées dramatiques alors que l'ennemi revenu vous poursuivait sur les routes verglacées où jeeps et blindés dérapaient et d'avoir tenu encore, en dépit du froid, de la neige et du traître brouillard qui entraînaient vos actions.

Merci à toi, GI au teint basané qui protégea de ton corps l'enfant tremblant d'effroi quand siffla la grenade. Merci d'avoir donné pour lui ta jeune vie et tes espoirs.

Merci à vous GI's qui avez libéré les survivants meurtris et affamés des camps de l'horreur et de la mort, qui les avez soignés et ramenés chez eux.

Merci à vous GI's qui dormez dans la plaine de Hamm le sommeil des héros; vous qui aviez une mère, une épouse, des enfants qui ont attendu en vain votre retour.

Merci à vous GI's; nous savons le prix de vos sacrifices. Nous nous en souvenons pieusement.

Thanks to you GI's; you came to help us and you did it."

Interpol à Luxembourg

L'Organisation Internationale de Police Criminelle (OIPC - Interpol) a tenu la 53^{ème} session de son assemblée générale du 4 au 11 septembre 1984 au Centre de Conférences du Kirchberg à Luxembourg. Rappelons ici que l'assemblée générale a réuni les délégués des 115 pays membres et a admis comme nouveaux membres la République Populaire de Chine, les Maldives et le Sultanat de Brunei. Les travaux ont été plus particulièrement consacrés à l'adoption de trois résolutions notamment pour réclamer une coopération accrue dans la lutte contre le terrorisme, une intensification des programmes de formation des services de police dans la lutte contre le trafic de la drogue et une coopération plus grande dans la recherche et la saisie de fonds provenant d'activités criminelles.

Durant la session, le comité exécutif d'Interpol, conduit par le Président sortant, Monsieur Jolly R. Burgarin, a été reçu en audience au Palais grand-ducal par Son Altesse Royale le Grand-Duc.

En marge de la session, les délégués ont eu l'occasion d'être reçus au Cercle Municipal par Madame Lydie Würth-Polfer, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, et de prendre part au banquet offert par le Président et les membres du Gouvernement luxembourgeois au foyer du Nouveau Théâtre à Luxembourg. En outre les congressistes ont été reçus au Château de Vianden par Monsieur Marc Fischbach, Ministre de la Force Publique et par Monsieur Fernand Boden, Ministre du Tourisme, au Musée du Vin à Ehnen.

A l'occasion de l'ouverture de la 53^{ème} assemblée générale, qui a eu lieu le 4 septembre 1984, Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, a prononcé une allocution dont nous reproduisons ci-après le texte:

Il m'est un honneur et un grand plaisir d'adresser, au nom du Gouvernement luxembourgeois, mes meilleurs voeux de bienvenue aux délégués des pays membres de l'OIPC - Interpol réunis ici à l'occasion de la 53^e session de l'Assemblée Générale.

C'est pour la première fois que cette réunion se tient à Luxembourg et nous en sommes très honorés.

Je n'ai point besoin de retracer ici l'historique de l'Organisation ni d'en rappeler les principes de fonctionnement, étant donné que vous tous, réunis en Assemblée Générale, en constituez l'organe suprême.

Je tiens cependant à insister, au cours de cette séance inaugurale, sur l'importance sans cesse croissante de l'organisation dans la lutte contre la criminalité, alors que les limites de son action sont bien

établies par son statut qui interdit rigoureusement à l'Organisation toute activité ou intervention dans des questions ou affaires présentant un caractère politique, militaire, religieux ou racial.

L'accélération du trafic international et la transmission des nouvelles, la facilité avec laquelle elles se déroulent, ainsi que l'imbrication de l'économie internationale ont conduit à de nouvelles formes de criminalité. L'évolution constante de la criminalité, de son importance et de ses formes, surtout par son extension internationale font qu'elle devient de plus en plus difficile à combattre. Les systèmes traditionnels de collaboration internationale ne suffisent plus pour lutter efficacement contre celle-ci.

La criminalité s'internationalise, les pratiques criminelles s'exportent et s'importent.

Alors que dans le passé, les frontières représentaient un obstacle pour les criminels, elles sont devenues aujourd'hui des obstacles à la poursuite pénale dont profitent les malfaiteurs. L'existence des frontières constitue une véritable entrave à l'action de la police judiciaire. Parallèlement, l'ouverture des frontières, comme corollaire de l'intégration internationale, est de nature à assurer une mobilité croissante aux malfaiteurs et à donner des dimensions internationales à leurs zones d'activité mais surtout aussi à leurs modi opérandi.

Le problème qui en résulte est double. D'abord le rayon d'action de la police se limite au territoire national, dans la mesure où elle ne saurait directement poursuivre son action sur le territoire d'un autre Etat, sous peine de porter atteinte à sa souveraineté nationale.

Une intégration fonctionnelle de la police sur le plan international relève actuellement du domaine de l'impossible, bien que des exceptions très restrictives aient été convenues entre Etats, par exemple ceux du Benelux. Il s'agit ici d'un problème opérationnel qui concerne tout au plus des pays limitrophes. Alors que dans beaucoup de pays le problème ne se pose qu'à l'échelon régional, le long des frontières, au Grand-Duché de Luxembourg il est général étant donné l'exiguïté du territoire.

L'autre aspect du problème est d'ordre juridique. Le développement du commerce extérieur et l'augmentation du volume des transactions internationales font que la situation échappe au contrôle des pouvoirs publics des différents pays. Par les récents développements des techniques informatisées et des technologies annexes le problème reçoit une dimension nouvelle. De nouvelles formes de criminalité font leur apparition. Désormais des infractions peu-

vent se consommer dans un laps de temps de l'ordre du millionième de seconde. Le progrès technologique et l'enchevêtrement des relations internationales font donc qu'une infraction peut se consommer parallèlement dans plusieurs pays différents. Le plus grand obstacle à la répression de la criminalité des affaires est cependant l'absence d'une législation unifiée. Dans ce domaine les opinions sont divergentes. Des influences politiques viennent compliquer la question.

La coopération policière internationale se heurte donc également aux barrières du droit positif.

Finalement les frontières sont des obstacles psychologiques qui se dressent en face des enquêteurs. Ceux-ci se sentent souvent mal à l'aise face à la lourdeur des procédures et des pratiques policières différentes d'un pays à l'autre.

Le but essentiel poursuivi par votre organisation est d'assurer et de développer l'assistance réciproque la plus large de toutes les autorités de police criminelle.

Le rôle essentiel dans le cadre de cette coopération policière internationale consiste donc dans la centralisation et la diffusion du renseignement judiciaire.

Avec le développement de l'informatique et l'emprise juridique dans ce domaine se crée une nouvelle problématique. Partout s'est développé un dispositif légal visant à réglementer et à restreindre les échanges d'informations et de données à caractère personnel. Toutes ces restrictions ont été érigées dans un souci de protéger la vie privée des personnes contre des abus. Cependant, on ne peut pas complètement paralyser les échanges de données au niveau international, en empêchant les flux de données transfrontières. Il faut notamment que les échanges d'informations dans le cadre de l'OIPC soient maintenues, car la coopération internationale est conditionnée par une bonne centralisation de l'information. L'emploi de l'ordinateur au sein de l'OIPC avait fait l'objet d'une proposition du Secrétariat Général.

Depuis juillet 1980, on a mis sur pied un système informatisé comprenant des fichiers relatifs à la fausse monnaie et au trafic de stupéfiants. Les données nominatives ne font cependant pas encore l'objet d'un traitement automatique. Le traitement de ces données au sein de l'OIPC pose en effet un certain nombre de problèmes juridiques. La structure d'Interpol est celle d'une organisation internationale, mais dépourvue de la personnalité juridique du droit international public, elle se présente en France, pays de son siège, comme une personne morale de droit privé, régie par le statut français. La législation française régissant la matière est donc d'application.

D'autre part, certaines législations sont applicables aux utilisateurs de terminaux même si la banque de données est établie à l'étranger. Un certain nombre de problèmes juridiques surgissent donc dans ce domaine.

Par ailleurs, en matière de trafic international des stupéfiants, l'organisation joue un rôle très important. En effet, le problème de la drogue est très grave, car son coût social au détriment de la santé physique et mentale, en internements hospitaliers, en heures de travail domestiques ou de circulation, en élévation du taux de la délinquance, en augmentation de la dégradation communautaire au niveau familial et collectif est très important. La drogue est un problème international par excellence.

En 1912 fut signée d'ailleurs une première convention sur les stupéfiants. Dans ce domaine la coopération policière internationale est très importante, notamment pour démanteler des filières souvent très complexes.

Par ailleurs, le problème de la délinquance des affaires gagne constamment en importance.

La protection pénale de l'individu, mais aussi de la communauté devient de plus en plus urgente. Face aux agissements des grands complexes économiques, les pouvoirs publics sont souvent mal armés pour agir individuellement. Le Comité Européen pour les problèmes criminels, créé en 1956 a déjà effectué un certain nombre d'études dans ce domaine.

Etant donné que les moeurs, les habitudes, le système juridique changent d'un pays à l'autre, il est souvent très difficile de trouver des dénominateurs communs.

En Europe, l'élaboration de conventions, mais surtout leur application pratique ont soulevé un certain nombre de difficultés.

Il est évident qu'au niveau mondial, ces problèmes deviennent infiniment plus importants.

L'organisation que vous représentez a fourni un apport considérable pour trouver des solutions aux problèmes que pose la lutte contre le grand banditisme international et ce depuis 1914, année du 1er Congrès de Police Judiciaire réuni à Monaco pour examiner notamment la possibilité de constituer un fichier central international et pour unifier les procédures d'extradition. Vous vous êtes fixé comme tâche, au cours des 10 jours à venir, de contribuer à la recherche et à la mise au point de stratégies de plus en plus perfectionnées pour faire face à la recrudescence de la criminalité en matière de trafic de stupéfiants, de la délinquance économique et de la criminalité de violence. Je suis persuadé que cette tâche n'est pas facile. Aussi je vous souhaite que les efforts que vous allez consentir au cours des prochains jours puissent vous permettre d'atteindre les buts que vous vous êtes fixé.

L'Organisation Internationale de Police Criminelle - Interpol que vous représentez ici est à mon avis le meilleur garant pour assumer la responsabilité de la réalisation des projets ambitieux que vous nourrissez en matière de lutte contre la criminalité. La preuve de ce que je viens de dire est le fait qu'à l'heure actuelle 135 pays se sont regroupés au sein de votre organisation et que d'autres sont sur le point d'y adhérer.

L'expérience, par le truchement des résultats obtenus, a montré que vous êtes sur la bonne voie: la coopération internationale existe et elle est efficace, malgré les maintes difficultés d'ordre politique, linguistique, religieuse et sociale auxquelles votre organisation doit être confronté plus d'une fois.

Mais la force de votre organisation repose sur la force de ses principes. Du moment que ces principes

sont respectés, je suis sûr que le succès vous sera garanti. Que votre travail, soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit ailleurs, se fasse dans l'esprit de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme et que vous soyez toujours conscient des limites d'action que vous vous êtes posées, à savoir que toute activité ou intervention dans des questions ou affaires présentant un caractère politique, militaire, religieux ou racial est rigoureusement interdite.

Le Quarantième Anniversaire de la Convention douanière Benelux

Le 5 septembre 1984 a eu lieu à Breda la commémoration solennelle du quarantième anniversaire de la signature à Londres, le 5 septembre 1944, de la Convention douanière entre les Pays-Bas, la Belgique et le Luxembourg.

La manifestation a été organisée à l'initiative de la Nederlands-Belgisch-Luxemburgse Vereniging, de la Belgisch-Nederlandse Vereniging, de la Chambre de Commerce belgo-luxembourgeoise pour les Pays-Bas et de la Chambre de Commerce néerlandaise pour la Belgique et le Luxembourg.

Son objet était de renforcer encore davantage l'étroite coopération entre les pays du Benelux en faisant prendre conscience du fait que leur Union constitue un marché important de 25 millions de personnes et une entité économique et commerciale qui compte sur le plan international et qui peut apporter une contribution efficace à la coopération européenne, en servant d'exemple et de moteur.

Les cérémonies se sont déroulées en présence de Membres des Gouvernements néerlandais, belge et luxembourgeois, de parlementaires des trois pays ainsi que de nombreuses personnalités du monde politique, économique et financier.

Le Gouvernement luxembourgeois était représenté par M. Jacques F. Poos, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur, qui a prononcé l'allocution suivante à l'occasion de la manifestation "Benelux 1944-1984":

C'est pour moi un grand honneur de m'adresser à vous à l'occasion du quarantième anniversaire de la Convention douanière signée à Londres le 5 septembre 1944.

5 septembre 1944: Bien avant la fin de la guerre et la libération de nos trois pays furent ainsi posés les fondements de l'Union économique Benelux. Les gouvernements de l'époque avaient une préoccupation prioritaire, la reconstruction économique de nos trois pays. La voie qui fut choisie à Londres pour la reconstruction et la préparation d'un avenir meilleur était celle de l'ouverture des frontières, de la coopération, de l'effort solidaire.

La Convention douanière a marqué la volonté d'établir entre nos trois pays, liés par l'histoire et animés par la même résolution de construire une Europe nouvelle, un territoire douanier unique, disposant d'un tarif extérieur commun et supprimant toute perception de droits de douane aux frontières internes.

Engageant ainsi la première entreprise d'intégration économique dans l'Europe du vingtième siècle, les signataires de la Convention ont certainement ouvert la voie à la construction européenne. Le Benelux est devenu tout naturellement un laboratoire et un modèle pour l'intégration européenne. Il faut qu'il reste, précisément dans cette période de stagnation communautaire, un pôle solide et une force dynamique. Cela suppose que nos pays maintiennent leurs liens de solidarité, qu'ils renforcent leur coopération et approfondissent leur propre intégration.

Le nouveau Gouvernement luxembourgeois s'est clairement prononcé, dans sa déclaration gouvernementale, en faveur d'un approfondissement et d'une relance de la coopération au sein du Benelux.

Dès le début de leurs évolutions respectives, les Communautés européennes et l'Union économique Benelux, tout en poursuivant des objectifs comparables, ont reconnu non seulement la possibilité d'une coexistence entre deux entités, mais également l'importance d'une coopération mutuelle fructueuse. L'Europe apporte tout naturellement au Benelux l'espace et la dimension nécessaire pour un plus grand épanouissement. Mais le Benelux, pour sa part, peut efficacement contribuer à la réalisation de l'idée européenne.

La place particulière du Benelux au sein de la Communauté est d'autant plus importante que la Communauté s'élargit et que l'idée d'une "Europe à géométrie variable" ou d'une "Europe à plusieurs vitesses" n'est plus écartée.

Les auteurs du Traité de Rome ont eu conscience, par intuition politique et par conviction réaliste, de l'utilité du maintien d'une union économique plus étroite au sein même de l'Union européenne. En ce

sens l'article 233 du Traité de Rome, qui consacre l'existence de notre Union, ouvre une perspective importante que nos pays devront prendre en compte plus que jamais. Les pays du Benelux pèseront d'autant plus dans le contexte communautaire qu'ils seront capables de parler d'une seule voix et surtout de faire concrètement progresser leur propre union.

Nos pays ont une vocation toute naturelle d'être les défenseurs des principes essentiels et de l'acquis communautaire qui sont en effet de plus en plus menacés. Ils ont également mission de favoriser l'éclosion de nouvelles stratégies européennes, de pousser au progrès de l'intégration européenne et d'augmenter la capacité décisionnelle de la Communauté. Faut-il rappeler par exemple les nombreuses impulsions de dirigeants politiques et d'experts des pays du Benelux en faveur de l'union monétaire européenne? Je suis convaincu qu'au sein de la Communauté existe encore une réelle volonté de construction et de développement de l'acquis communautaire. Il nous appartient de l'encourager, de la soutenir et d'y prendre une part active.

Si l'Europe est aujourd'hui menacée, c'est parce que les forces centrifuges vont croissant et qu'elle paraît incapable de relever collectivement les défis économiques, industriels et surtout technologiques.

Nous savons que la désunion coûte cher. Elle accroît au fil des années notre vulnérabilité et freine la reprise de nos économies. Les pays du Benelux disposent de possibilités de développement réelles, car ne représentent-ils pas ensemble le quatrième exportateur mondial. Mais, laissés à eux-seuls, les moyens de ces pays sont souvent insuffisants. Il faut que nos pays associent leurs moyens et surtout ne restent pas à l'écart des entreprises communes que certains "grands pays" de la Communauté envisagent pour affronter ensemble une compétition internationale de plus en plus vive.

On évoque quelquefois le danger pour les petits Etats membres, tels que les pays du Benelux, de perdre leur influence au sein de la Communauté au profit des grands, du moment où ceux-ci ont décidé d'entretenir des relations privilégiées. Ce danger ne peut certainement pas être exclu. Nous devons donc veiller à ce que de tels clivages ne s'agrandissent pas

au détriment de nos pays. Nous y réussirons d'autant plus aisément que nous progressons ensemble sur la voie ouverte à Londres, il y a quarante ans.

Poursuivons la concertation permanente sur le plan intra-Benelux tant au niveau des Gouvernements qu'au niveau des administrations et de toutes les forces vives de nos nations – les organisations professionnelles, les entreprises, les universitaires et les chercheurs – afin que se dégage une force de conviction supplémentaire dans les enceintes internationales et surtout communautaires.

L'expérience prouve qu'une position commune Benelux ne manque pas d'effet à l'égard des autres partenaires européens.

L'état de stagnation qui menace la construction européenne donne à l'union du Benelux une actualité de premier plan. Les domaines où une relance concrète de notre coopération pourra être favorisée sont multiples et divers. Je me limite à mentionner la coopération industrielle, le perfectionnement du système monétaire européen, la recherche scientifique et technique, la protection de l'environnement... Il s'agit d'aller de l'avant et de procéder avec pragmatisme en améliorant ce qui est déjà acquis et en ouvrant de nouveaux domaines à la coopération.

Une union telle que la nôtre ne se construit pas seulement par des projets importants et ambitieux, elle se bâtit de façon permanente par la multiplication des contacts et des échanges et par des améliorations telles que l'instauration d'un document unique à nos frontières depuis le 1er juillet dernier qui – en simplifiant les formalités – contribue également au parachèvement de notre marché intérieur. C'est ainsi que doit se développer une collaboration plus étroite et plus en profondeur, afin "de promouvoir le bien-être humain et social de nos peuples", comme c'est inscrit dans le Préambule du Traité instituant l'Union économique Benelux.

Le Gouvernement luxembourgeois est tout disposé à contribuer activement à l'enrichissement et à l'approfondissement de cette union pour que le Benelux retrouve un nouveau dynamisme dans l'intérêt de nos trois pays et au service de la construction européenne à laquelle nous restons fermement attachés.

... de la Convention de Genève...

de la Convention de Genève

... de la Convention de Genève...

C'est peut-être un grand honneur de participer à...

Le 2 septembre 1948, il est ainsi écrit de la part de...

... de la Convention de Genève...

... de la Convention de Genève...

... de la Convention de Genève...

La plus particulière de Genève est sans de la...

Les termes du Traité de Rome ont été élaborés...